

# Après- demain

Organe  
de la Fondation  
Seligmann

N° 16 (NF) — 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 — Le numéro : 9 €

## RÉPRESSION - PRÉVENTION BILAN DES POLITIQUES DE SÉCURITÉ

**LAURENT MUCCHIELLI**

« Insécurité », « sentiment d'insécurité » :  
les deux veines d'un filon politique

**GÉRARD COLLOMB**

La sécurité à Lyon : les raisons d'une réussite

**FRANÇOIS REBSAMEN**

« Mieux prévenir, mieux punir » :  
Dijon, printemps 2001 - automne 2010

**PHILIPPE ROBERT**

Les politiques de sécurité, de Mitterrand à Sarkozy

**MARYSE ESTERLE**

Absentéisme, violences scolaires et sécurité à l'école

**CHRISTIAN MOUHANNA**

Police, gendarmerie et population :  
chronique d'un divorce annoncé

**VIRGINIE MALOCHET**

Les « nouveaux » acteurs locaux de la tranquillité publique

**TANGUY LE GOFF**

Le faux et coûteux miracle de la vidéosurveillance

**THIERRY GODEFROY**

La délinquance économique et financière  
serait-elle en voie de disparition ?

**LAURENT MUCCHIELLI**

Répression/prévention : sortir d'un faux antagonisme

**EXEMPLE À SUIVRE :**

La Fondation Lilian Thuram - Education contre le racisme

**LES ACTIONS DE LA FONDATION SELIGMANN :**

Le projet « ethnotango »

**À LIRE :**

Les livres qui ont retenu l'attention d'« Après-demain »

**LA SÉLECTION D'APRÈS-DEMAIN :**

*La loi du ghetto - Enquête dans les banlieues françaises*  
par Luc Bronner

**Directrice :** Françoise Seligmann

**Rédaction, administration :** BP 458-07 - 75327 Paris Cedex 07

Non vendu dans les kiosques

ISSN 0003-7176 - N° de CPPAP : 0514 P 11513

[www.fondation-seligmann.org](http://www.fondation-seligmann.org)

Renseignements en dernière page

**Prochain numéro :**  
**COMMENT VIVRE  
ENSEMBLE ?**

# Auteurs et idées-clefs de ce numéro

Dossier réalisé sous la direction de Laurent Mucchielli

Page 3

## « Insécurité », « sentiment d'insécurité » : les deux veines d'un filon politique

Par **Laurent Mucchielli**, sociologue, directeur de recherches au CNRS/CESDIP (Centre National de Recherches Scientifiques/Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales). A notamment coécrit *La frénésie sécuritaire* (Ed. La Découverte) et *La violence des jeunes en question* (Ed. Champ social). Site : [www.laurent-mucchielli.org](http://www.laurent-mucchielli.org)

« L'insécurité est à la mode, c'est un fait ». Cette phrase, ouvrant un article de presse, n'a pas été écrite en 2010 mais en 1907. On voit que le débat sur l'« insécurité » n'est donc pas une spécificité de notre époque. Un élément inédit, cependant, depuis le début des années 1990 : l'apparition des « jeunes des cités ».

Page 7

## La sécurité à Lyon : les raisons d'une réussite

Par **Gérard Collomb**, sénateur-maire de Lyon, Président de la Communauté urbaine de Lyon.

« Il n'y a pas de qualité de vie sans la garantie, pour chacun, de pouvoir se déplacer, se rendre à son travail, sortir le soir, profiter de sa ville en toute quiétude. La sécurité n'est pas une fin en soi, elle est un préalable à toute société démocratique qui entend honorer ses valeurs de justice, d'égalité, de solidarité. »

Page 11

## « Mieux prévenir, mieux punir » : Dijon, printemps 2001-automne 2010

Par **François Rebsamen**, sénateur-maire de Dijon, Président du Grand Dijon.

« En arrivant aux responsabilités municipales au printemps 2001, se souvient **François Rebsamen**, j'avais déjà beaucoup réfléchi à cette idée encore nouvelle à gauche, qu'il fallait « mieux prévenir et mieux punir », en cohérence avec la politique du gouvernement Jospin, dans laquelle le développement de la police de proximité s'inscrivait dans un processus de coproduction. »

Page 14

## Les politiques de sécurité, de Mitterrand à Sarkozy

Par **Philippe Robert**, magistrat de formation (Ecole nationale de la magistrature), directeur de recherches au CNRS, fondateur du Service d'Études Pénales et Criminologiques (SEPC), ancien directeur du CESDIP.

« Au début des années 1980, les vols et cambriolages connaissent une véritable explosion liée à l'entrée dans une société de consommation de masse. Ce changement historique n'a pourtant pas suscité de grande inquiétude tant que la protection de l'État social a fonctionné comme un bloqueur d'insécurité. »

Page 18

## Absentéisme, violences scolaires et sécurité à l'école

Par **Maryse Esterle**, sociologue, maître de conférences à l'Université d'Artois-IUFM, chercheur au CESDIP/CNRS. A publié *Les élèves transparents. Les arrêts de scolarité avant 16 ans* (Ed. Presses Universitaires du Septentrion).

« Les recherches effectuées, tant sur la prévention du décrochage scolaire que sur celle des violences, concluent toutes à l'importance de l'interconnaissance entre élèves et personnels scolaires, de la cohésion des équipes éducatives, du centrage sur les apprentissages et de la formation à la citoyenneté. Elles ne pèsent pourtant pas lourd face aux tendances politiques observées aujourd'hui. »

Page 22

## Police, gendarmerie et population : chronique d'un divorce annoncé

Par **Christian Mouhanna**, ancien responsable de la division Recherche de l'Institut National des Hautes Études de Sécurité (INHES). A publié, avec **Jean-Hugues Matelly**, *Police : des chiffres et des doutes* (Ed. Michalon).

« La politique fondée sur la performance statistique et l'interpellation en nombre, a engagé la Police nationale dans un accroissement de la distance avec la population et la Gendarmerie nationale est désormais engagée dans une voie similaire. Elle se désengage des réseaux sociaux qui faisaient sa force pour se recentrer sur des stratégies proches de celles de la police. »

Page 25

## Les « nouveaux » acteurs locaux de la tranquillité publique

Par **Virginie Malochet**, chargée d'études à la mission études sécurité de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France (IAU), chercheur associée au CESDIP/CNRS.

« Face à la montée des préoccupations sécuritaires, l'État n'est plus seul à assurer la protection des biens et des personnes. En attestent l'essor du marché de la sécurité privée, mais aussi l'émergence d'une approche territorialisée des questions de sécurité publique, consacrant le rôle pivot des maires dans les politiques de prévention de la délinquance. »

Page 28

## Le faux et coûteux miracle de la vidéosurveillance

Par **Tanguy Le Goff**, politiste, chercheur associé au CESDIP. A publié : *Videosurveillance et espaces publics. Etat des lieux des évaluations conduites en France et à l'étranger*, IAU d'Ile-de-France, Paris, octobre 2008. Avec **Eric Heilmann**, *Videosurveillance : un rapport qui ne prouve rien*, téléchargeable sur : <http://www.laurent-mucchielli.org/public/Videosurveillance.pdf>

« L'impact de la vidéosurveillance sur la délinquance est souvent inexistant. Pourtant, la vidéosurveillance est aujourd'hui vantée par le gouvernement comme « la » solution. Si la population constate que la commission d'une infraction sous l'œil des caméras ne donne lieu à aucune réaction institutionnelle, le désenchantement n'en sera que plus grand. »

Page 31

## La délinquance économique et financière serait-elle en voie de disparition ?

Par **Thierry Godefroy**, économiste, chercheur au CESDIP/CNRS. A notamment publié : *La lutte anti-blanchiment, Une expertise, un métier, bientôt une profession ?*, avec **Gilles Favarel-Garrigues** et **Pierre Lascoumes**, revue *Banque & Stratégie*, n°227.

« L'activité économique est loin d'être la cible d'une action pénale débridée en France. Lorsqu'elle intervient, cette action ne s'exerce qu'à la marge. Le traitement particulier de cette matière peut s'appuyer sur certains discours compréhensifs, qui tranchent avec ceux destinés à d'autres populations, objet de surenchères verbales, d'une frénésie législative compulsive appelant à toujours plus de répression. »

Page 35

## Répression/prévention : sortir d'un faux antagonisme

Par **Laurent Mucchielli** (voir ci-dessus).

« Parmi les fausses représentations qui appauvrissent le débat public et le discours politique sur la sécurité, l'opposition entre répression et prévention est sans doute l'une des plus insidieuses. Deux phénomènes - la judiciarisation et la ghettoisation - travaillent la société française en profondeur et mettent les pouvoirs publics en panique, ce qui complique la construction de politiques publiques durables. »

Page 39

## Exemple à suivre

### La Fondation Lilian Thuram - Education contre le racisme

D'origine guadeloupéenne, **Lilian Thuram** a mené une carrière prestigieuse de footballeur de haut niveau (Champion du monde 1998, Champion d'Europe 2000), il détient le record de sélections en équipe de France masculine. Il est membre du Haut conseil à l'intégration et du collectif antiraciste « Devoirs de mémoires ».

« En 2010, les enfants, conditionnés par l'imaginaire collectif, disent qu'il existe une race noire, une jaune, une blanche, une rouge. A la question : « puisque vous pensez qu'il existe plusieurs races, quelles sont les qualités de chacune ? », ils répondent : « Les Noirs sont plus forts en sport ». Est-ce anodin ? »

Page 43

## Les actions de la Fondation Seligmann

### Le projet « ethnotango »

Par **Ouafia Sellam**, professeur de Lettres modernes et de « Français, langue seconde » en classe d'accueil au collège Valmy, Paris 10<sup>ème</sup>.

Page 46

## « A lire » : les livres qui ont retenu l'attention d'« Après-demain ».

Page 47

## La sélection d'Après-demain : Luc Bronner, La loi du ghetto – Enquête dans les banlieues françaises.

Laurent MUCCHIELLI

## « INSÉCURITÉ », « SENTIMENT D'INSÉCURITÉ » : LES DEUX VEINES D'UN FILON POLITIQUE

« **L'insécurité est à la mode, c'est un fait** ». Cette phrase, ouvrant un article de presse, n'a pas été écrite dans un quotidien en 2010 mais en 1907. Le débat sur l'« **insécurité** » n'est donc pas une spécificité de notre époque. Depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle, trois périodes ont vu ce thème dominer le débat public, avec, à chaque fois, des figures de dangerosité associées, surtout les bandes de jeunes. Durant les années 1905-1910, c'est la figure des « **apaches** » qui cristallise les peurs et incarne cette dangerosité supposée. Au tournant des années 1950-1960, c'est celle des « **blousons noirs** ». Et, depuis le début des années 1990, celle des « **jeunes des cités** ». Pour schématiser, on peut dire qu'à chacun de ces trois moments, le débat sur l'« **insécurité** » s'est installé par la conjonction de trois éléments constitutifs.

### ALIMENTER, DRAMATISER, METTRE EN SCÈNE

Le premier est bien entendu l'existence de phénomènes de délinquance. Ces phénomènes doivent être suffisamment nombreux pour alimenter la chronique quotidienne des faits divers, mais comme l'on ne connaît aucune époque de l'histoire du monde industriel où il n'en a pas été ainsi, cela ne suffit pas à distinguer les périodes sécuritaires. Il faut aussi que ces phénomènes, bien réels, soient déformés par une dramatisation, présentés comme exceptionnellement graves, plus nombreux, plus violents, etc.

Le deuxième élément tient à l'instrumentalisation politique de ces phénomènes délinquants. Le débat sur l'« **insécurité** » est toujours porté par des acteurs politiques qui pensent y trouver un intérêt électoral, sur le plan national comme sur le plan local. Ce sont d'abord des partis politiques, mais parfois aussi des groupes de pression qui peuvent chercher à dramatiser les problèmes pour promouvoir leur « cause ». Enfin, le troisième élément est la mise en scène médiatique quotidienne de cette délinquance, soit par le biais des faits divers soudainement transformés en faits de société, soit en offrant une caisse de résonance permanente aux effets d'annonces politiques relayés sans distance d'analyse. Parmi ces trois composantes, l'élément politique est véritablement moteur. Il faut donc partir de celui-ci pour analyser la période dans laquelle nous sommes plongés.

### 1971-1974 : CE QUI COMMENCE À CHANGER

A la fin des années 1960, les guerres de décolonisation sont terminées, la « **Guerre froide** » est apaisée, les enjeux nationaux redeviennent centraux dans le débat politique. Après *Mai 68*, à côté du Parti communiste, la gauche est éclatée en d'innombrables organisations concurrentes et le pouvoir gaulliste peut gouverner au centre droit. En 1969, Georges Pompidou est facilement élu à la présidence de la République et nommé

Jacques Chaban-Delmas Premier ministre. Ce dernier prononce un retentissant discours sur la « *nouvelle société* » qu'il souhaite « *prospère, jeune, généreuse et libérée* ». On est bien dans l'après-68, et le gaullisme présente aussi une aile gauche. La croissance économique industrielle est à son apogée, de même que la « *société salariale* » et l'Etat-providence.

La situation politique change toutefois à partir de 1971, avec la création du Parti socialiste et sa conquête par François Mitterrand, partisan de l'union de la gauche. En 1974, Valéry Giscard d'Estaing est élu de justesse Président de la République avec 50,8 % des suffrages exprimés. Passé l'« *état de grâce* » et les grandes réformes libérales, son projet de gouverner au centre va être pris entre deux feux : d'une part, la montée continue de la gauche (et surtout du Parti socialiste), d'autre part le durcissement de la droite après la démission de Jacques Chirac de son poste de Premier ministre en 1976 et la création du RPR. Pour s'affirmer contre l'UDF de Giscard, le RPR va prendre des positions anti-européennes et sécuritaires, avant d'investir le thème de l'immigration après 1981.

### UN TOURNANT : LA LOI « SÉCURITÉ ET LIBERTÉ »

Cette évolution politique est décisive. En effet, en matière de sécurité intérieure, ce qui préoccupe l'Etat depuis les années 1960 n'est pas la montée des vols et cambriolages qui touchent les particuliers, mais le maintien de l'ordre face aux grèves et aux manifestations qui dégénèrent parfois (dès cette époque, on dénonce les « *cas-seurs* »). Toutefois, le débat politique se radicalise dans la seconde moitié des années 1970 et a pour point d'orgue la longue discussion parlementaire sur la loi « *Sécurité et liberté* » présentée en 1980 par le garde des Sceaux, Alain Peyrefitte. Ce dernier s'appuie en partie sur les travaux de la commission qu'il a présidée et qui a publié en 1977 un rapport alarmiste (*Réponses à la violence*) dénonçant une « *soudaine montée de la violence en France* » et estimant qu'« *un sentiment d'insécurité générale est apparu* ». La loi « *Sécurité et liberté* » est adoptée malgré l'opposition forte de la gauche, qui l'abrogera en 1981.

### L'INSÉCURITÉ : UN THÈME S'INSTALLE

Le thème de l'insécurité s'est donc réinstallé dans la vie politique et ne la quittera plus, d'autant qu'en 1983-1984, l'extrême droite a resurgi sur la scène électorale. Le thème n'a cessé depuis lors d'être utilisé du côté droit de l'échiquier politique dans les campagnes électorales, depuis les élections législatives de 1986 jusqu'à ce jour, en passant, bien entendu, par l'élection présidentielle de 2002. Il déborde même les élections nationales pour s'étendre aux élections locales comme les municipales de 2001 ou encore, récemment, les régionales de 2010. Les années 2002-2010, marquées par la domination politique de la droite sur le plan national, ont enfin vu ce thème envahir le débat public en dehors des périodes électorales, sous le coup notamment d'une activité législative quasi-permanente et d'une série ininterrompue d'alertes politiques lancées sur les bandes de jeunes, les violences à l'école, les violences conjugales, la circulation des armes à feu, etc. Comment expliquer cette omniprésence inédite du thème de l'« *insécurité* » ?

### DÉFAITE DE L'INFORMATION, TRIOMPHE DE LA COMMUNICATION

Les dénonciations fréquentes du rôle des médias reposent le plus souvent sur un constat indéniable : le goût du spectacle et des faits divers, la recherche de la sensation et de l'indignation, l'impératif du « faire court » et de la « réactivité » s'exercent au détriment de l'enquête, de l'analyse et de l'explication. Mais cela ne dit rien des raisons d'une telle évolution. En réalité, il semble que le métier de journaliste traverse une crise. A la « tyrannie de l'audimat » s'ajoutent des phénomènes de concentration industrielle, d'emprise croissante du politique, de réduction du lectorat pour la presse écrite payante, de précarisation des formes d'emploi. Par ailleurs, en particulier depuis le début des années 1990, les journalistes sont confrontés à au moins deux phénomènes d'ampleur nouvelle qui contribuent à appauvrir plus encore le débat sur la sécurité :

- **La place prise par la communication** dans le fonctionnement de l'ensemble des organisations qui structurent la vie sociale. Toute

grande entreprise, toute organisation politique, tout grand service de l'Etat soigne désormais sa « com' » afin de « faire passer » les messages, les « éléments de langage » ou le « *storytelling* »<sup>1</sup> qui lui conviennent. Et cette communication prend d'autant plus d'importance dans la production de l'information que les journalistes perdent parallèlement toute capacité d'enquête. « Convoqués » à des « conférences de presse », les journalistes se voient remettre des « dossiers » prêts à l'emploi, offrant une information « clés en main ».

– **La disparition progressive du débat politique contradictoire.** Comment organiser un débat lorsque les participants disent tous plus ou moins la même chose ? En effet, les années 1990 ont été celles de la « conversion à la sécurité » de la gauche, et surtout du Parti socialiste. Après en avoir fait la seconde priorité de son gouvernement en 1997 (colloque de Villepinte), le Premier ministre Lionel Jospin finira par s'excuser de sa « naïveté » dans la lutte contre l'« insécurité » lors de la campagne présidentielle de 2002, manifestant ainsi une sorte de soumission intellectuelle aux arguments de ses adversaires. Or, dès qu'il n'y a plus vraiment de débat contradictoire, il n'est plus non plus besoin d'enquêter en profondeur pour bâtir analyse, explication et propositions. La droite pourra alors transformer l'essai en interdisant moralement toute mise en question de sa politique sécuritaire. Ce que résume la formule de Nicolas Sarkozy après 2002 : « **à force de vouloir expliquer l'inexplicable, on finit par justifier l'injustifiable** ». Le débat public ne s'en est toujours pas remis.

Cela étant, la question ne serait pas aussi présente sur les agendas nationaux et locaux si elle ne rencontrait, sinon une « **demande sociale de sécurité** », du moins un « **sentiment d'insécurité** ».

## D'OÙ VIENT CETTE PEUR ?

Dans un débat public dominé par les représentations manichéennes du discours politique, on entend souvent dire que l'« **insécurité** » soit s'oppose au « **sentiment d'insécurité** », soit s'y superpose. Les choses sont plus compliquées.

Les enquêtes montrent que le sentiment d'insécurité exprime autre chose que la seule expérience de la victimation, il exprime d'abord une vulnérabilité. La peur est ainsi liée à l'âge (les personnes âgées), au sexe (les femmes) et au niveau social (la précarité). Par ailleurs, les enquêtes indiquent que, s'agissant de leur quartier, la peur d'une partie de nos concitoyens est alimentée par ce qui leur apparaît comme des signes extérieurs de désordre et d'abandon : d'abord le bruit, la saleté, les tags, les dégradations, les incivilités, ensuite les regroupements de jeunes et la présence de drogue. La peur est ainsi plus forte chez les habitants des quartiers populaires, où sont concentrés ces signes.

Plus profondément, cette vulnérabilité nous semble liée à l'évolution de nos modes de vie en général, et à leurs conséquences sur les liens sociaux et les solidarités de proximité. Historiquement, le sentiment d'insécurité apparaît comme une composante de l'anonymat et de la solitude de la ville, par opposition à l'interconnaissance et à la solidarité communautaire du village rural : en ville, ne pas connaître ses voisins est courant et l'anonymat est la règle dans les transports en commun. Dès lors, la solidarité (y compris face au vol ou à l'agression) ne fonctionne plus. Depuis plusieurs décennies, l'urbanisation se poursuit en raison non pas de l'accroissement de la taille des grandes villes, mais du développement de la périurbanisation dans les zones anciennement rurales à proximité des métropoles. Ces modes de vie périurbains séparent toujours plus le lieu d'habitat familial du lieu de travail et, souvent, des équipements scolaires et des lieux de consommation (loisirs, hypermarchés, etc.). Souvent anonyme, la vie périurbaine ne s'accompagne pas d'une reconstruction de dynamique communautaire.

## ANONYME, ISOLÉ : DEUX FOIS VULNÉRABLE

Si ce point semble capital, c'est parce qu'il explique à la fois l'une des origines les plus profondes du sentiment d'insécurité et du processus de judiciarisation qui traversent toute la société française. Selon qu'ils surviennent dans un univers où l'interconnaissance leur donne du sens, les personnifie et en limite la portée ou bien dans un univers anonyme, impersonnel et perçu comme menaçant, les désordres et les

violences n'ont pas le même statut ni les mêmes répercussions sociales. Autant sinon plus que le marketing du « **risque zéro** », l'élévation des niveaux de vie et des exigences d'une partie des habitants ou le vieillissement de la population, ce sont probablement cet anonymat et cet isolement des individus et des familles qui les rendent de plus en plus vulnérables face à des risques d'accidents de la vie ou de délinquance qui, globalement, ne sont pourtant pas plus nombreux ni plus graves depuis le début des années 1990.

Une récente recherche sur les mineurs auteurs de violences (verbales, physiques ou sexuelles) l'a montré : l'augmentation du nombre d'affaires traitées par la justice ne correspond nullement à une aggravation des problèmes. Au contraire, elle est due à la judiciarisation d'affaires de faible gravité telles que des bagarres de cours de récréation, des insultes à enseignants, des querelles familiales ou de voisinage. Autant de faits en eux-mêmes bénins et classiques mais que les adultes n'ont pas été en mesure de gérer de façon infra-judiciaire. Telle est l'évolution première des vingt dernières années, la seconde étant la poursuite d'un processus de ghettoïsation touchant certains territoires bien particuliers qui concentrent une « délinquance d'exclusion » liée d'abord à l'absence d'insertion socio-économique d'une partie de la jeunesse.

## DÉPLACER LES PROBLÈMES AU LIEU DE LES RÉSOUDRE

Concluons en signalant que cette situation interroge directement les politiques locales de prévention et de sécurité en ce qu'elles cherchent aussi à répondre au sentiment d'insécurité. Se contenteront-elles de rassurer la population par la visibilité d'une présence policière et d'une vidéosurveillance qui, pourtant, déplace les problèmes au lieu de les résoudre ? Ou bien prendront-elles au sérieux cette question du lien social pour aider à reconstruire des solidarités communautaires et à sortir les acteurs de leur isolement, ainsi que pour favoriser une insertion socio-économique sans laquelle nul ne peut avoir le sentiment d'être un citoyen respectable et ne peut en retour respecter les biens communs de la collectivité ?

**Laurent MUCCHIELLI**

Sociologue, directeur de recherches au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)

---

1. Que l'on peut traduire par « machine à fabriquer des histoires ». Technique de formatage des esprits élaborée aux Etats-Unis, le *storytelling* consiste à appliquer les recettes du marketing à la vie publique ; il a notamment été mis en pratique, dans les entourages de Georges Bush et de Tony Blair, par les fameux « *spin doctors* », spécialistes du détournement de l'attention des électeurs par des « histoires » sans cesse renouvelées.

## Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH)

Si vous souhaitez être informé de la situation des Droits de l'Homme dans le monde, inscrivez-vous à la Newsletter de la FIDH sur [www.fidh.org](http://www.fidh.org) et consultez le blog de la FIDH "Gardons les yeux ouverts", [blog.gardonslesyeuxouverts.org](http://blog.gardonslesyeuxouverts.org)

Pour soutenir les actions de promotion et de défense des Droits de l'Homme de la FIDH à travers le monde, faites votre don en ligne sur [www.fidh.org/dons](http://www.fidh.org/dons) ou envoyez un chèque à l'ordre de la FIDH à l'adresse suivante :

FIDH - Service Donateurs - 17, passage de la Main-d'Or, 75011 PARIS

(Chaque don donne droit à une réduction d'impôts de 66%)

Gérard COLLOMB

## LA SÉCURITÉ À LYON : LES RAISONS D'UNE RÉUSSITE

**E**n mars 2001, élu maire de Lyon, j'ai d'emblée marqué ma volonté de mener une politique exemplaire en matière de prévention et de sécurité publique. Ma conviction profonde est qu'il n'y a pas de véritable qualité de vie sans la garantie, pour chacun, de pouvoir se déplacer, se rendre à son travail, sortir le soir, tout simplement profiter de sa ville en toute quiétude. Il n'y a pas de développement possible des activités sociales, culturelles, universitaires, économiques si la sécurité n'est pas assurée dans tous les quartiers. La sécurité n'est pas une fin en soi, elle est un préalable à toute société démocratique qui entend honorer ses valeurs de justice, d'égalité, de solidarité.

### « AU FONDEMENT MÊME DU CONTRAT SOCIAL »

Sur ce terrain, force est de constater que les politiques de sécurité menées par Nicolas Sarkozy ont échoué. Ni la multiplication des lois (une vingtaine cette dernière décennie), ni celle des promesses du Président de la République n'ont permis d'enrayer l'insécurité dans notre pays. Le bilan objectif est une dégradation de la situation, avec une augmentation des atteintes aux personnes, avec des cas gravissimes. Cet été, les flambées de violence dans le quartier de La Villeneuve, banlieue populaire de Grenoble, ou à Saint-Aignan, petite commune du Loir-et-Cher, ont pointé l'incapacité de l'Etat à appliquer son autorité sur le sol national.

Pourtant, dans l'opinion, l'idée que la droite serait plus performante que la gauche pour faire respecter l'ordre public trouve encore un écho, même si cette croyance résiste de moins en moins à l'épreuve des faits. Il est important de

comprendre comment a pu s'enraciner un tel préjugé pour mieux le battre en brèche et proposer une alternative crédible. Certes, l'échec du 21 avril 2002 et les mots de Lionel Jospin reconnaissant que les socialistes s'étaient montrés « *naïfs* » en matière de lutte contre l'insécurité ont marqué les esprits. Mon ami Manuel Valls a aussi raison de souligner que « *la gauche, marquée par la libération des mœurs qui a traversé l'Occident dans les années 1960, a oublié que la sécurité est au fondement même du contrat social et que, même si les choses changent, nous payons toujours au prix fort des années d'incompréhension des enjeux* ».

### HOLD-UP IDÉOLOGIQUE

En outre, il est vrai que Nicolas Sarkozy a opéré sur ce thème de la sécurité un véritable hold-up idéologique. L'ancien ministre de l'Intérieur qui, en la matière, a souvent prétendu s'illustrer par l'action, a en effet bâti une part de son accession à l'Elysée sur ce terrain. D'ailleurs, chaque fois qu'il est en difficulté ou qu'approchent les élections, le Chef de l'Etat réendosse son costume de « **premier flic de France** », n'hésitant pas à nourrir de vives polémiques et à provoquer de graves tensions dans la société.

A l'approche de l'élection présidentielle de 2012, il lui faudra pourtant changer de stratégie. Car, aujourd'hui, les Français ont non seulement le sentiment que la délinquance et le crime ont proliféré, mais ils perçoivent les violences avec plus de peur et de ressentiment que par le passé. Il revient donc au Parti socialiste de présenter un projet crédible d'alternance qui s'ancre dans la réalité et rétablisse ce qu'en son temps Ségolène Royal avait défini comme

« *l'ordre juste* ». Le PS peut s'enorgueillir d'un meilleur bilan que la droite actuelle en matière de sécurité publique. Surtout que ses élus en charge des collectivités territoriales, en particulier les maires, n'ont aucun complexe dans ce débat, tant il est vrai que la protection de leurs concitoyens figure au premier rang de leurs priorités.

## UNE DÉSASTREUSE SUPPRESSION

Alors que faut-il faire ? Parmi les premières mesures, il sera nécessaire de stabiliser les budgets dédiés à la sécurité. Avec la **Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP)**, ce sont près de 10 000 postes qui auront été supprimés entre 2004 et 2012. C'est-à-dire autant de policiers en moins dans les rues. Ce n'est évidemment pas tenable. Il faudra ensuite reprendre la police de proximité, tant raillée par Nicolas Sarkozy et son ministre Brice Hortefeux, mais dont la suppression marque un des échecs les plus cuisants de ce gouvernement, avec des conséquences catastrophiques. Loin d'être confinée à un simple rôle d'assistantat ou d'animation sociale auprès des jeunes, cette police de terrain assurait un vrai rôle en matière de prévention de la délinquance dans les quartiers. Il faut donc rétablir une police polyvalente et territorialisée, proche de la population, en dialogue permanent avec les acteurs locaux de la sécurité, enregistrant les plaintes, menant des enquêtes et arrêtant les délinquants. « *La spécificité de cette police de proximité tenait justement à ce qu'elle avait une véritable dimension de police judiciaire de quartier* » note le sociologue Sebastian Roché, spécialiste des questions de délinquance. Ne pas réintroduire ces effectifs, c'est se condamner à mener des actions « coup de poing » dont chacun sait qu'elles sont inadaptées.

## DEUX RÉACTIONS SIDÉRANTES

Revenons sur les violences survenues cet été. Quelles furent les premières réactions du gouvernement ? Ce fut celle de Brice Hortefeux, commandant aux Préfets de Région un bilan des maires des villes de plus de 10 000 habitants pour juger l'efficacité de leur politique en matière de délinquance. Ce fut, ensuite, la sortie

hasardeuse du ministre de l'Industrie, exigeant des sanctions à l'encontre des maires qui ne joueraient pas le jeu ! Comme l'immense majorité de mes collègues, de toutes tendances, inquiets de se voir ainsi désignés comme seuls responsables d'une situation complexe, j'en suis, de prime abord, resté confondu. Ces positions tranchées nous interrogent en effet sur le rôle qu'entend jouer l'Etat dans son action de prévention et de sécurité. Car la sécurité est un droit qu'il appartient avant tout à l'Etat de garantir. Lui seul détient les compétences en matière de répression. Or les responsables actuels semblent plus prompts à se défausser sur les collectivités territoriales, voire à se désengager au profit de sociétés de sécurité privées.

## « DUR AVEC LE CRIME, DUR AVEC SES CAUSES »

A Lyon, j'ai souhaité qu'il y ait coproduction entre les services de l'Etat et les pouvoirs locaux. Car si la collectivité ne peut se substituer à la mission régalienne de l'Etat, elle doit l'accompagner et répondre ainsi à l'attente quotidiennement exprimée par ses concitoyens. Evidemment, la lutte contre la délinquance ne peut se résumer à la répression. Il faut travailler sur l'ensemble des facteurs favorisant la violence urbaine : l'inégalité, la ségrégation, la discrimination, la misère sociale et économique. Comme l'affirmait Tony Blair : « *Dur avec le crime. Dur avec les causes du crime* ».

Travailler sur les causes, c'est se donner une vraie chance d'infléchir sur le long terme le développement des violences. C'est là que la collectivité locale trouve ses moyens d'action les plus directs. Politique d'égalité urbaine, lutte contre tout ce qui concourt au « **sentiment d'insécurité** », mais aussi éducation à la citoyenneté sont des outils que nos territoires peuvent activer pour apporter des réponses globales.

## UNE MÉTHODE DEVENUE RÉFÉRENCE

Depuis bientôt dix ans, c'est la politique que nous avons développée à Lyon, avec de bons résultats. Nous agissons dans un esprit de coproduction avec les services de l'Etat, dans un partenariat constant et une contractualisation solide avec l'ensemble des acteurs concernés,

institutionnels et associatifs. Si bien qu'aujourd'hui, le modèle lyonnais de prévention et de sécurité fait référence.

Pour mémoire, la Ville de Lyon a été, dès 1998, l'une des premières de France à mettre en place un **Contrat Local de Sécurité (CLS)**, contrat que nous avons renouvelé en 2008, en engageant une refonte globale de nos objectifs. Plus de 200 partenaires, institutions, associations, opérateurs sociaux se sont associés à cette démarche. Nos domaines d'intervention prioritaires sont la prévention sociale en direction des jeunes en difficulté ; la prévention de la récidive ; l'aide aux victimes, notamment les femmes subissant des violences ; l'accès au droit et à la médiation pour tous ; la prévention situationnelle. Ces priorités sont désormais déclinées sous un angle territorial, quartier par quartier, sur tout le périmètre de la ville. Cela permet de prendre en compte avec plus de finesse les spécificités et les particularités locales, de donner ainsi un rôle plus important aux multiples acteurs de terrain.

## LE JUGEMENT DES LYONNAIS

Parallèlement à notre implication dans les instances collégiales, nous avons doté la Ville de Lyon des moyens nécessaires, à la fois financiers et structurels, pour animer et développer cette politique de prévention et de sécurité. Nous avons mis sur pied une structure municipale constituée autour de la **sous-direction « Prévention de la délinquance et tranquillité publique »**. Avec notamment la **Mission de Coordination des Actions de Sécurité et de Prévention** de la Ville de Lyon chargée, notamment, d'animer le **CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)**, d'organiser et de coordonner les réunions des cellules de veille.

Nous avons également soigné nos effectifs de Police municipale. Aujourd'hui, ce sont 330 agents qui forment la Police municipale de Lyon, la plus importante de France, travaillant en étroite collaboration avec la police nationale. Les missions de proximité et, quelquefois, de sécurisation, font de nos agents des acteurs incontournables de la tranquillité publique à Lyon. La bonne image qu'en ont les Lyonnais est le résultat du dévouement de ces femmes et de ces

hommes, et d'une très haute exigence en matière de formation technique et déontologique.

## VIDÉO-PROTECTION : UNE DÉMARCHÉ ORIGINALE

En plus des moyens humains, la Ville de Lyon est l'une des rares en France à s'être dotée d'outils technologiques avec un important dispositif de vidéo-protection. Afin de concilier la sécurité des citoyens et le respect des libertés publiques et privées, nous avons d'abord créé, en 2003, un organisme original : le **Collège d'éthique de la vidéosurveillance des espaces publics**. A Lyon, la vidéo-protection n'est pas attentatoire aux libertés publiques. Indépendant, ce collège est composé de 12 élus municipaux de la majorité comme de l'opposition, et de 12 personnalités qualifiées représentant le monde du droit, de l'économie, de l'éducation, des Droits de l'Homme.

## DÉSENGAGEMENT COUPABLE

L'ensemble de ces actions nous a permis d'élaborer et de mettre en oeuvre, à Lyon, une méthode qui pourrait servir de modèle bien au-delà de notre territoire. Cependant, si toutes ces initiatives permettent de présenter notre ville comme exemplaire, voire comme une référence en France, plusieurs évolutions récentes sont à regretter. La baisse croissante et régulière des effectifs de la Police nationale entraîne un inexorable transfert des charges et de certaines missions sur la Police municipale. Le désengagement de l'Etat dans l'accompagnement des missions de médiation nous place dans des situations délicates, en particulier dans les quartiers dits « sensibles ».

En conclusion, je dirai que s'il est un domaine où la prudence et la retenue devraient être de mise, c'est bien celui de la sécurité publique. Il faut cesser d'en faire un enjeu électoral permanent, source de toutes les tensions et porte ouverte à tous les populismes. Combattre la délinquance, aider les victimes, soutenir les forces de police dans leurs actions : cela exige constance, détermination et responsabilité.

**Gérard COLLOMB**  
Sénateur-maire de Lyon

## Revue PROCHOIX

Rédactrice en chef : **Caroline Fourest**

Editions : Association Prochoix

**ProChoix** est une revue trimestrielle réunissant des chercheurs, des étudiants et des journalistes qui souhaitent mettre en commun leurs outils d'investigation, d'information et d'action au service du droit de choisir, interprété comme une articulation des luttes contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, le sexisme ou l'homophobie, afin de développer une prise de conscience égalitaire, laïque et respectueuse des libertés individuelles.

Chaque numéro traite des sujets d'actualité (**N°52, juin 2010 : *Apéro saucisson, riposte laïque et bloc identitaire, les liaisons dangereuses***) qui rejoignent les positions de **ProChoix**, souvent avec des exemples d'horreurs commises dans le monde au nom de la religion et des coutumes des pays. Un seul exemple : faut-il accepter ce qui se passe en Arabie Saoudite, 60 coups de fouet et quatre mois de prison pour avoir embrassé une jeune femme hors mariage ? Et on pourrait parler aussi de ce qui se passe en France, notamment l'expulsion de trois lycéens marocains qui auront pu, grâce au soutien de leurs amis, leurs professeurs et leurs voisins, obtenir le droit de revenir... Alors que d'autres lycéens et d'autres étrangers sont, à leur tour, menacés d'expulsion.

Cette revue a le mérite de nous informer après avoir mené des enquêtes minutieuses sur les nombreuses violations des Droits de l'Homme à travers le monde.

**A titre exceptionnel, compte tenu de l'orientation de la revue,  
de la qualité de ses enquêtes et de ses articles,  
nous n'hésitons pas à conseiller aux lecteurs d'*Après-demain* de s'y abonner :  
*ProChoix*, 177 avenue Ledru Rollin, 75011 Paris  
(52 euros pour les individuels, 70 euros pour les groupes).**

<http://www.prochoix.org/>

François REBSAMEN

## « MIEUX PRÉVENIR, MIEUX PUNIR » : DIJON, PRINTEMPS 2001 - AUTOMNE 2010

En arrivant aux responsabilités municipales au printemps 2001, j'avais déjà beaucoup réfléchi, en raison de mon expérience auprès de Pierre Joxe au ministère de l'Intérieur, à la nécessité d'élaborer, au niveau de la Ville, une réponse adaptée aux attentes des Dijonnais, quel que soit leur quartier, en matière de droit à la tranquillité et à la sécurité publiques.

### « MIEUX PRÉVENIR ET MIEUX PUNIR »

Le travail préalable à l'élection que nous avons conduit, avec mon équipe, auprès de la population, m'avait conforté dans cette approche, et dans cette idée encore nouvelle à gauche, qu'il fallait « mieux prévenir et mieux punir ».

Il s'agissait pour nous d'articuler l'action des services régaliens de l'Etat - Police nationale et Justice - chargés de dissuader, d'interpeller et de sanctionner les délinquants, et celle de notre collectivité, conjuguant une action globale de prévention générale fondée sur la mobilisation des services municipaux. S'imposait dès lors la mise en place d'un dispositif partenarial visant à impliquer, dans une logique de coproduction de la sécurité, les institutions et organismes publics et parapublics concernés par les problèmes d'insécurité et de délinquance (bailleurs sociaux, transports publics, grandes associations de prévention sociale, etc.).

### UNE DÉMARCHE NOVATRICE ET COHÉRENTE

Notre démarche était alors en cohérence avec la politique de l'Etat, sous le gouvernement Jospin, dans laquelle le développement de la police de proximité s'inscrivait dans le processus de coproduction initié par le texte fondateur des contrats locaux de sécurité.

C'est ainsi que plusieurs dispositions concrètes furent mises en œuvre, dont la pertinence au quotidien demeure. Je citerai à cet égard :

- la signature, conformément à la loi du 15 avril 1999 relative aux polices municipales, d'une Convention de coordination le 18 juin 2001, en présence du ministre de l'Intérieur de l'époque, Daniel Vaillant - dont l'action fut injustement critiquée, notamment si on se réfère à celle de ses successeurs - organisant le partenariat entre la police nationale et la police municipale, convention d'ailleurs actualisée le 6 juillet 2006 ;
- l'adoption, en septembre 2002, d'un véritable **Contrat Local de Sécurité (CLS)**. Si le plan d'action qui en découle a nécessairement évolué avec l'évolution de notre société, la méthodologie reste parfaitement opérationnelle ;
- la constitution, au sein de l'organisation municipale, d'une nouvelle Direction de la

tranquillité publique, qui assure la coordination du **CLS**, et qui intègre la police municipale, dont les effectifs ont été accrus de 50 %, avec 23 postes supplémentaires ;

- la mise en place, le 11 décembre 2002, soit près de 5 ans avant la loi du 5 mars 2007, d'un **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)** ;

- la mise en place et le fonctionnement effectif au niveau des territoires des comités de quartiers définis dans le cadre de la loi sur la démocratie locale, à raison d'une réunion mensuelle, de comités de prévention et de sécurité de quartier, pour mieux agir ensemble sur le terrain.

## L'ART DE MASQUER SON PROPRE ÉCHEC

Malheureusement, à partir de 2002, l'arrivée de Nicolas Sarkozy aux fonctions de ministre de l'Intérieur a rendu plus difficile le fonctionnement du partenariat avec les services régaliens de l'Etat.

L'idée même de la contractualisation entre acteurs publics concernés par la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance a, dès lors, perdu toute signification.

Une rafale de textes de lois et de décrets sécuritaires a eu également pour caractéristique commune la volonté de transférer aux maires la responsabilité, vis-à-vis de l'opinion publique, du développement de la délinquance, masquant ainsi l'échec d'une politique incohérente et inefficace.

## UNE MISE EN CAUSE VEXATOIRE

Je souhaite également faire le point sur la polémique soulevée récemment sur le thème de la prévention, à propos de la démarche vexatoire engagée par le ministère de l'Intérieur vis-à-vis des maires, à travers une circulaire datée du 22 juillet dernier.

Celle-ci impose aux préfets, au détriment du respect du droit à la libre administration des communes, la réalisation d'enquêtes relatives à l'application des dispositions les plus controversées de la loi du 5 mars 2007, notamment s'agissant de l'article 9 relatif à la création de **Conseils des**

**Droits et Devoirs des Familles (CDDF)** et à l'accompagnement parental ainsi que des trois articles qui en découlent, relatifs au rappel à l'ordre et à l'absentéisme scolaire, avec en perspective la mise en cause des allocations familiales.

## NON À LA MUNICIPALISATION DE LA FONCTION JUDICIAIRE

L'initiative de cette enquête est d'autant plus malvenue que, sur les 900 communes de plus de 10 000 habitants susceptibles d'installer un CDDF, seules 35 ont cru opportun de le faire, selon le secrétariat d'Etat à la Famille de Nadine Morano, notamment dans les Alpes Maritimes, département d'Eric Ciotti, connu pour ses rodomontades sécuritaires dans les médias et qui est, du reste, le seul à avoir utilisé le dispositif des contrats de responsabilité parentale visés par le même article 9.

En ne créant pas de CDDF à Dijon, je suis donc solidaire des 864 autres maires qui ont refusé la municipalisation de la fonction judiciaire. Je pense en effet, comme la plupart d'entre eux, quelle que soit leur appartenance politique, que si la responsabilité des parents doit être recherchée en matière de délinquance des mineurs, cela n'est possible qu'à l'initiative et sous la responsabilité de magistrats de l'ordre judiciaire, afin d'éviter tout risque de partialité ou de conflit d'intérêt. Il faudrait, pour cela, rétablir les tribunaux pour mineurs supprimés par Rachida Dati dans le cadre de sa réforme de la Carte judiciaire, ainsi que les emplois de juges des enfants et d'éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse, qui ont disparu massivement depuis 2002, à Dijon comme ailleurs.

## AUX ANTIPODES DE L'ANGÉLISME

J'ajoute, pour éviter toute accusation d'angélisme, que je crois aux vertus de la sanction, lorsqu'elle est appropriée à la faute. De la même manière, j'ai donné aux services municipaux des instructions pour qu'ils concourent à l'action de la Justice, s'agissant des condamnations à des **Travaux d'Intérêt Généraux (TIG)** prononcées par le Tribunal de grande instance. C'est ainsi qu'en 2009, 39 mesures de TIG ont été

contractualisées par la Ville avec les services compétents du ministère de la Justice.

Dans le même registre, je rappelle que, loin de tout dogmatisme idéologique, j'ai assumé la mise en place, en mars 2009, d'un réseau de caméras de vidéoprotection sur le centre de Dijon.

En facilitant, en terme d'évaluation des situations et donc de réactivité appropriée, l'action des services de police, ce réseau joue un rôle efficace en matière de traitement des actes de délinquance ordinaire de voie publique. Il complète donc utilement le dispositif de vidéoprotection embarqué dans les bus du réseau de transports publics de l'agglomération, dont j'avais décidé le développement en 2004/2005, en ma qualité de Président du **Grand Dijon**, au moment où Nicolas Sarkozy, alors ministre des Finances supprimait les subventions de l'Etat pour l'installation de ces mêmes dispositifs !

## MAINTENIR LE LIEN, APPRENDRE LE RESPECT

A Dijon, la prévention de la délinquance est inscrite, au moins implicitement, **dans toutes les politiques publiques** que nous avons engagées, qu'il s'agisse de l'urbanisme, du logement, des transports, domaines où le principe de la mixité sociale structure systématiquement la définition et l'engagement des programmes d'action, et/ou de la priorité donnée à l'éducation, avec, en filigrane, le souci du maintien ou du rétablissement du lien social.

C'est sur cette toile de fond qu'ont été élaborés et mis en œuvre, dès 2002, tout en restant d'actualité aujourd'hui, des programmes qui concourent à la prévention de la délinquance, notamment le **Projet Educatif Local (PEL)** articulé avec le contrat local de sécurité et fondé sur le partenariat et les territoires.

J'ajoute, et c'est pour moi essentiel, que l'ensemble des dispositifs mis en œuvre par la municipalité apporte à des centaines de jeunes dijonnais la possibilité d'assimiler, au quotidien, les principes du respect auxquels je suis très attaché, qu'il s'agisse du respect de l'autre et/ou du respect des règles, respect dont nous savons qu'il constitue la base de la formation des citoyens.

## POUR UN CHANGEMENT RADICAL

Comme je m'y étais engagé en 2001, la question de la sécurité et de la tranquillité publiques à Dijon est traitée avec sérieux et responsabilité, indépendamment des *a priori* idéologiques, malgré les difficultés qui résultent des orientations actuelles de l'Etat.

Si, aujourd'hui, notre situation en matière de délinquance est sans doute enviable par rapport à celle que connaissent d'autres villes de la même dimension (avec 66 crimes et délits pour 1 000 habitants, ce qui la situe au 31<sup>ème</sup> rang des 48 villes dont la population est comprise entre 100 000 et 250 000 habitants), elle n'en est pas pour autant satisfaisante, d'autant moins que, dans certains quartiers, le sentiment d'insécurité reste largement présent.

C'est naturellement encore plus vrai dans les quartiers périphériques des grandes métropoles de notre pays. L'heure est donc venue d'un changement radical de la politique conduite par l'Etat depuis huit ans en matière de sécurité, dont l'échec est désormais perçu par une majorité de Français. Ce sera d'ailleurs un enjeu important des prochaines échéances électorales.

Je serai donc de ceux qui feront des propositions dans lesquelles nos concitoyens pourront se reconnaître.

**François REBSAMEN**

Sénateur-maire de Dijon, Président du Grand Dijon

## L'équipe d'Après-Demain

**Directrice** : Françoise Seligmann

**Secrétaire générale** : Annie Snanoudj-Verber

**Rédaction** : Yvon Béguivin, François Colcombet, Bruno Fulda, Valérie Hachard, Pascal Pérez, Bernard Wallon

**Administration** : Denise Jumontier

Philippe ROBERT

## LES POLITIQUES DE SÉCURITÉ, DE MITTERRAND À SARKOZY

**A**u début des années 1980, la délinquance acquisitive (vols, cambriolages) connaît depuis vingt ans une véritable explosion liée à l'entrée dans une société de consommation de masse. Ce changement historique n'avait pourtant pas suscité de grande inquiétude tant que la protection de l'État social fonctionnait comme un bloqueur d'insécurité, tant que chacun était persuadé que son sort ne pouvait que s'améliorer et que celui de ses enfants serait encore meilleur. Dans la deuxième partie de la décennie 1970, cependant, le sentiment d'insécurité fait son apparition au moment où la dualisation du marché du travail commence à refouler de plus en plus de peu qualifiés vers le chômage chronique ou la précarité.

Quant aux politiques de sécurité, après le choc de mai 1968, elles avaient d'abord été hypnotisées, durant les années Marcellin, par la crainte d'une importation d'un terrorisme maoïste. La menace s'étant avérée vaine (malgré l'épisode tardif d'*Action directe*), l'arrivée de Jacques Chirac au ministère de l'Intérieur avait coïncidé avec un recentrage sur la délinquance. Mais les vols et les cambriolages intéressaient peu : il y avait belle lurette que les urgences du maintien de l'ordre - des séquelles des guerres coloniales à mai 1968 - avaient détourné leur traitement.

### LA NOUVELLE CIBLE

C'est Peyrefitte qui parviendra à désigner la nouvelle cible : la violence... d'abord en 1977 avec une *Commission sur la violence, la criminalité et la délinquance*, surtout avec la loi *Sécurité et libertés* de février 1981, tout entière dédiée à une répression accrue des infractions désignées comme violentes. Au-delà de la conjoncture politique immédiate, la feuille de route de la droite en matière de sécurité était dessinée pour trente ans.

Quand la gauche est arrivée aux affaires, elle venait de mener une dure confrontation sur la peine de mort et sur la **loi Sécurité et libertés**. Elle voulait donc abolir l'une et l'autre. Toutefois, les émeutes urbaines de la banlieue lyonnaise ont éclaté comme un coup de tonnerre dans l'état de grâce de l'été 1981. Elles révélaient que les problèmes de sécurité ne se limitaient pas aux mesures législatives programmées. L'originalité sera de faire appel à la réflexion d'élus locaux.

Cette Commission de maires, dite « **Bonnemaison** » a marqué, avant tout, la rentrée des collectivités locales dans un champ qui était, depuis la Seconde guerre mondiale, l'apanage de l'État, aidé, dans certaines matières, par de petits secteurs associatifs peu autonomes. Elle était en ligne avec l'accession aux affaires d'un personnel politique de gauche qui avait fait ses classes dans la gestion locale, et avec le mouvement de décentralisation qui agitait plusieurs secteurs de l'action publique.

### À L'ÉPREUVE DES CORPORATISMES

Son rapport dessinait aussi un projet qui excédait son mandat. Il ne s'agissait plus seulement de suggérer les contreparties à l'abrogation de la **loi Sécurité et libertés**, nécessaires pour ne pas mettre en difficulté les édiles des grandes villes ; plus seulement de proposer quoi faire du dispositif de prévention issu du rapport Peyrefitte ; plus même de savoir comment pérenniser les bricolages improvisés au cours de l'été 1981. En fait, la Commission esquissait une politique alternative de sécurité fondée sur un *policy mix* qui voulait articuler prévention, répression et politique sociale (solidarité). Pareille ambition dépassait considérablement ce qu'étaient disposées à accepter les différentes

branches concernées de l'Etat central ; elles y supputaient d'insupportables réorientations et pertes d'autonomie. Il était cependant un volet que l'on pouvait mettre en œuvre sans heurter de trop puissants intérêts corporatistes, la prévention.

## TROIS RUPTURES

Ce qui s'est alors mis en place a introduit trois ruptures, concernant la sorte de prévention, sa cible et ses dispositifs.

La sorte de prévention d'abord. Il existait une tradition nationale de prévention spécifique tournée vers les délinquants potentiels ; ces **clubs et équipes de prévention** avaient connu des heures de gloire après l'épisode des **blou-sons noirs**, mais, plus tard, pâti de l'exclusion des peu qualifiés de l'emploi stable, qui privait l'action préventive de tout débouché facile pour stabiliser ses clients ; ils étaient aussi en train de souffrir de la décentralisation de l'action sociale aux Conseils généraux, qui les privait de la tutelle bienveillante des services locaux de l'Etat.

La nouvelle doctrine préventive n'accordait pas de grande priorité à sa rénovation. Elle n'optait pas non plus pour l'autre forme de prévention spécifique qui, sous le nom de **prévention situationnelle**, s'attachait à aider les victimes potentielles à mieux résister à la prédation ou à l'agression. Sa préférence allait à une forme de prévention générale, dite sociale, qui consiste à concentrer les programmes sur une zone dans l'espoir d'améliorer son sort et, partant, d'y diminuer les délinquances. On peut y voir une réinvention des formules sursaturantes qui avaient dominé aux Etats-Unis des années 1930 aux années 1960, avec cette différence que le **Chicago Area Project** prétendait, au moins en théorie, accorder une priorité à la mobilisation des populations concernées.

Mais la rupture avec la tradition nationale de prévention concernait aussi la définition de la cible, désormais non plus des personnes ou des groupes - par exemple des bandes de jeunes - mais des zones, urbaines ou suburbaines.

Enfin, le dispositif innovait aussi, avec à la base, le maire qu'on espérait capable de faire aller ensemble les services locaux de l'Etat, ceux de la commune et le secteur associatif, au sein de **Comités communaux de prévention de la**

**délinquance** ; et au sommet, un Comité paritaire d'élus de grandes villes et de représentants des secteurs étatiques concernés.

Le nouveau dispositif suscitera un engouement extraordinaire qui le sanctuarisera lors de l'alternance politique de 1986, mais qui masquait aussi deux difficultés latentes.

## PRÉVENTION, RÉPRESSION : LA BALANCE INÉGALE

On avait d'abord fait le choix d'une formule de prévention générale qu'il est toujours malaisé de conserver focalisée sur une cible précise et dont l'impact ne peut se manifester qu'à long terme. On reconnaissait ainsi que les mutations sociales en cours - notamment celles concernant l'accès à l'emploi stable - pesaient trop lourdement pour qu'on se borne aux seules préventions spécifiques. Mais en n'accordant pas grande priorité à ces dernières, on se privait en revanche de programmes qu'il est plus facile de garder focalisés sur une cible précise et dont les effets peuvent se faire sentir à plus court terme. Surtout, il s'est avéré, dès le début, impossible d'articuler cette prévention avec les pratiques répressives, au risque de voir les choix opérés dans un secteur paralyser les effets attendus dans l'autre. Il n'y a eu ni réflexion sérieuse sur les priorités à fixer à la répression, ni reprise en main efficace des institutions répressives.

En revanche, après une nouvelle alternance en 1988, on va s'employer à rapprocher la prévention de la politique sociale (le développement social des quartiers) en les fusionnant au sein d'une administration de mission, la **Délégation interministérielle à la Ville**. De prime abord, ce remaniement paraît logique dans la mesure où l'on a fait le choix d'une prévention sociale. Seulement, il s'est moins agi d'un rapprochement que d'une absorption où le petit pôle de prévention a été englouti au sein des grands dispositifs de l'Equipement. Cet inconvénient sera très vite aggravé quand l'affolement des sommets de l'Etat devant une nouvelle vague d'émeutes urbaines dans les agglomérations lyonnaise et parisienne fera hésiter entre logique interministérielle et retour à un fonctionnement ministériel, avec la création d'un ministère de la Ville et de sous-préfets à la Ville.

## LE LIT DE LA PRIVATISATION

Dans pareil contexte, le modèle de prévention sociale ne parviendra jamais, malgré la richesse de maintes réalisations locales, à stabiliser une doctrine et des procédures. Ce sont, en fait, des formules de prévention situationnelle qui auront désormais le vent en poupe, mais cette évolution a été d'autant moins perçue que son développement se situe hors du secteur public, tout au moins étatique.

Dans un premier temps, le marché privé de la sécurité s'est surtout attaché à enfermer les entreprises accessibles au public dans des **bulles de sécurité** combinant prestations de matériel et de main d'œuvre. Il a eu plus de mal à sécuriser les entreprises mouvantes des entreprises de transport. C'est seulement ensuite qu'il a gagné les collectivités publiques, qui se sont laissées convaincre de sous-traiter la sécurité de leurs entreprises aux entreprises auxquelles elles avaient déjà concédé toute une série de services publics. Quant aux particuliers, ceux qui en avaient les moyens ont pu protéger jusqu'à un certain point leurs logements contre l'intrusion ; pour aller au-delà, il leur fallait soit s'engager dans la voie aride des **gated communities** soit, plus commodément, gagner des zones urbaines protégées par les cours de l'immobilier. Quant à l'espace public, à la rue, il est amusant de constater comment on a facilement réussi à faire croire que la surveillance à distance pouvait y compenser la disparition de ses surveillants patentés.

### DÉS PIPÉS

Pendant ce temps, la politique de la Ville s'est complexifiée sous forme de feuilleté tout au long de la décennie 1990, avec des résultats mitigés dont témoignent les évaluations intercensitaires de l'INSEE. Mais les dés sont un peu pipés : la composition de la population de la plupart des **Zones Urbaines Sensibles (ZUS)** s'est aggravée par le départ des moins précaires et l'entassement des plus précaires, notamment des migrants les plus récents.

Surtout, on a assisté, pendant cette décennie, à travers des alternances politiques répétées, à une succession compulsive de dispositifs - plans locaux de sécurité, plans départementaux de prévention et de sécurité, contrats locaux de sécurité... - qui tentaient tous d'établir une cohérence entre prévention et répression.

Un temps, vers la fin des années 1990, on a pu croire à une réunification des politiques de prévention et de sécurité autour de trois dispositifs :

- l'adoption pour les polices d'Etat d'une formule de **police communautaire** plus ou moins empruntée à des réalisations nord-américaines au sein de polices municipales, telle celle de Chicago ;

- la rapide diffusion d'une formule d'**agents locaux de médiation sociale** assise sur une politique de financement par l'Etat d'emplois précaires pour jeunes chômeurs et assignée à la fois à des objectifs de contrôle et de médiation ;

- enfin la création d'une **péréquation entre villes**, destinée à freiner la concentration des populations les plus pauvres dans les seules communes les plus démunies de ressources.

Développées sans beaucoup de méthode et surtout sans coordination globale au sommet du gouvernement, ces dispositifs se sont heurtés à de très fortes résistances corporatistes et n'ont pas survécu à une nouvelle - la cinquième ! - alternance en 2002.

## DÉLINQUANCE INSAISSABLE

Depuis, la politique de la Ville s'est repliée sur son noyau dur, le bâti, mais elle a été exposée, même dans ce périmètre restreint, à un progressif désengagement de l'Etat.

En matière de prévention, il ne faut pas négliger la multiplicité d'initiatives de collectivités locales ou d'entreprises de services publics qui expérimentent notamment le partage d'un même espace entre des publics différents. Pour autant, la politique officielle de prévention se restreint de plus en plus à une conception seulement défensive, dont témoigne la loi de 2007. Ses deux principaux manques sont probablement la faiblesse de l'accompagnement à la socialisation des jeunes précarisés et une conception de l'action sociale qui oublie l'importance de la dimension groupale pour les adolescents et les jeunes adultes.

Du coup, les politiques étatiques de sécurité se retrouvent réduites à la seule arme répressive. Or les gros appareils pénaux sont très mal armés pour saisir et traiter une délinquance en miettes. Leur forte mobilisation contre une délinquance sans victime directe (drogues, immigration irrégulière...) cache mal leurs faibles performances dans la protection des citoyens : les vols violents sont aussi peu élucidés que les autres vols

ou cambriolages ; quant à la petite violence expressive, elle est rarement rapportée à la police.

## 2012, MÊME RECETTE

Ce rabougrissement autour de la seule répression ne correspond pas, à vrai dire, à une politique de sécurité, mais seulement à une stratégie électorale : au premier tour de la présidentielle de 2002, le candidat de droite n'a pas réussi à atteindre 20 % des voix et n'a dû ensuite sa réélection qu'à la performance de l'extrême droite qui était parvenue à s'installer au second rang. Tout a été depuis lors sacrifié à une récupération par la droite des voix que l'extrême droite lui avait confisquées depuis les municipales de 1983 ; pour y parvenir, on s'est employé, à travers une avalanche législative, à faire plus vrai que nature dans la répression et dans la xénophobie. Aux élections de 2007, cette tactique a été couronnée de succès : la droite a récupéré les voix de l'extrême droite tandis que la gauche ne parvenait toujours pas à contrôler son extrême gauche. On a donc reconduit la recette en vue des échéances de 2012, sans savoir si elle

conservera indéfiniment son efficacité : moins la droite devient discernable de l'extrême droite, plus le passage des électeurs est possible *dans les deux sens*, tandis que les centristes peuvent trouver un jour que *trop c'est trop*.

En tout cas, quand on voudra rebâtir une politique de sécurité, on pourra se souvenir qu'il n'en est pas d'efficace tant qu'on ne parvient pas à articuler sans contradiction une répression bien ciblée, une prévention proactive et une politique sociale qui prendrait enfin les moyens de devenir effective.

### Philippe ROBERT

Directeur de recherches au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), Fondateur du Service d'Etudes Pénales et Criminologiques (SEPC), ancien Directeur du Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales (CESDIP).

— Philippe Robert, *Le citoyen, le crime et l'État*, Droz, Genève-Paris, 1999.

— Philippe Robert, *L'insécurité en France*, Paris, La Découverte, 2002.

— Irvin Waller, *Lutter contre la délinquance. Comment le tout répressif tue la sécurité*, Paris, L'Harmattan, 2009.

Après-  
demain

## BON DE COMMANDE

Commandez en ligne sur [www.fondation-seligmann.org](http://www.fondation-seligmann.org) (rubrique Après-demain) : vous pouvez vous abonner, acheter des numéros et télécharger les articles parus depuis 2007.

### Commandez par courrier

Règlement à adresser à : **Après-demain – BP 458-07 – 75327 Paris Cedex 07**

Accompagnez votre bon de commande d'un mandat administratif ou d'un chèque.

Vous recevrez une facture sous huitaine.

- **Abonnement annuel\*** : - Ordinaire : 34 € ;
- Etudiants, syndicalistes et groupés (5 et plus) : 26 €
- Encouragement : 54 €
- Etranger : 51 €
- **Prix du numéro\*** : 9 €, étranger : 11 €
- **Collections reliées\*** des numéros par année avant 2007 : 34 €, collection reliée des années 2007-2008 : 60 €

Ma commande : .....

### Mes coordonnées :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Adresse e-mail : .....

Contactez-nous : [fondation-seligmann@orange.fr](mailto:fondation-seligmann@orange.fr)

\* Remise libraire : 10 % - TVA non applicable (Art. 293 B du CGI)

Maryse ESTERLE

## ABSENTÉISME, VIOLENCES SCOLAIRES ET SÉCURITÉ À L'ÉCOLE

La sécurité à l'école recouvre un champ vaste et polysémique. Elle comprend la sécurité des locaux, des biens et des personnes, la lutte contre les « violences », les manquements aux normes ou les faits de délinquance, les conduites à risque (jeux dangereux), voire l'absentéisme... Les politiques de sécurité en milieu scolaire se déclinent sur plusieurs volets, en lien avec des politiques plus directement éducatives ou pédagogiques, l'ensemble formant un tout dont nous tenterons ici de restituer la cohérence.

### UN AUTRE RAPPORT À L'ÉCOLE ET AUX SAVOIRS

La thématique des « violences en milieu scolaire » est apparue dans le débat public au début des années 1990. La « massification » de l'enseignement s'est traduite par l'arrivée d'élèves porteurs d'un rapport à l'école et aux savoirs ne correspondant que faiblement aux attentes du système scolaire tel qu'il a été construit à partir de la mise en place du collège unique, au milieu des années 1970. Elle s'est produite dans un contexte de développement du chômage et des formes précaires d'emploi, fragilisant les populations nouvellement présentes dans le système secondaire et rendant plus opaque le lien entre une scolarité réussie et les perspectives d'insertion professionnelle ultérieure.

Ces formes précaires d'emploi concernent également les agents scolaires (enseignants et autres personnels). Les mécanismes de sélection et d'orientation continuent à fonctionner depuis la mise en place du collège unique et les inégalités sociales se retrouvent à l'école sous forme d'inégalités scolaires. Les orientations vers la « vie active » ont disparu dans le courant des années 1980, relayées par la mise en place de classes particulières (4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d'insertion,

4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> technologiques, 3<sup>e</sup> « découverte professionnelle » aujourd'hui) et par des dispositifs relais destinés à des élèves connaissant des problèmes de comportement mais aussi dans les faits de très importantes difficultés scolaires.

### LE « CANCRE » DÉTRÔNÉ

Ces nouveaux publics scolaires ont été accompagnés par des enseignants peu formés à la gestion des groupes d'enfants ou d'adolescents pour qui le rapport au « savoir scolaire savant » ne va pas de soi. Des mouvements collectifs d'enseignants ont commencé à se développer dans les collèges à partir du début des années 1990, exprimant l'impossibilité ressentie de continuer à exercer la profession d'enseignant de la même manière qu'auparavant avec « ces élèves-là », le thème de la violence à l'école prenant de plus en plus d'ampleur à cette période. Les manifestants reliaient les violences au « manque de moyens », réclamant des surveillants et des personnels supplémentaires.

Le traitement de ces mouvements (qui étaient aussi le fait de lycéens) par les médias a associé durablement dans l'opinion publique violences scolaires et violences des jeunes de banlieue, les violences en milieu scolaire et l'insécurité qu'elles génèrent étant présentées comme étant massivement le fait des élèves, entre eux et contre les adultes des établissements. De fait, la figure du « mauvais élève » tend à être détrônée par celle de « l'élève violent »<sup>1</sup>, avec la dichotomie agresseur/victime très souvent observée dans le traitement médiatique et politique de la question (recherche de l'éradication du « noyau dur ») alors que les travaux de recherche insistent sur l'ambivalence de ces positions, certains jeunes étant tour à tour et selon les circonstances, agresseurs ou victimes<sup>2</sup>. De plus, les violences commises par des adultes, qu'elles

soient physiques ou verbales, ne font l'objet que de peu de travaux et d'aucune comptabilisation.

## L'ABSENTÉISME, TROUBLE À L'ORDRE PUBLIC ?

Cette construction de l'image de l'« enfant dangereux » à l'école coïncide avec la définition des « violences urbaines »<sup>3</sup> comme étant le fait des jeunes des « quartiers sensibles », contribuant à lier la question de l'école à celle de l'ensemble de la société. Les « violences en milieu scolaire » ont du reste fait l'objet de déclarations particulières tôt déconnectées de la problématique scolaire elle-même et reliées à celle de la sécurité en général. Leur analyse et leur traitement sont pris en charge au plus haut niveau de l'État<sup>4</sup>. Le thème de la « violence à l'école » (entendue comme celle des élèves) fut un des points forts de la campagne électorale présidentielle de 2007.

Parallèlement, ces représentations de l'enfant ou du jeune violent s'accompagnent de la construction de l'absentéisme scolaire comme un problème de sécurité publique, dont les sources et la résolution se situeraient plutôt hors de l'école (dans le laxisme parental entre autres). En effet, la déscolarisation, dont l'absentéisme constituerait les prémices, et au sujet de laquelle les dispositifs de prévention et de traitement sont aujourd'hui nombreux, n'est pas qu'un problème scolaire ou social à terme. L'inassiduité scolaire est considérée quasiment comme relevant de l'ordre, sinon de la sécurité publique. Les jeunes absentéistes seraient directement exposés (et exposeraient leur entourage) au risque de la délinquance ou de violences diverses, leurs parents étant considérés comme complices (ou, au mieux, en défaut d'éducation) et donc punissables pour l'inassiduité ou le retrait scolaire de leurs enfants.

Ainsi, alors que l'entrée dans l'enseignement secondaire des enfants de milieux populaires avait constitué l'« échec scolaire » comme une question majeure depuis les années 1960, la question de l'absentéisme et de la déscolarisation se déplace de l'école vers la cité, les jeunes absentéistes ou déscolarisés pouvant faire partie des « classes dangereuses », dans un contexte de montée de l'insécurité, de l'augmentation et du rajeunissement supposés de la délinquance juvénile, ainsi que du développement des « violences »<sup>5</sup>.

## ENTRE RIGIDITÉ ET INCOHÉRENCE

Dans la plupart des établissements scolaires où nous avons mené notre recherche la plus récente<sup>6</sup>, un temps important et une bonne partie des énergies, notamment à la vie scolaire<sup>7</sup>, sont avant tout consacrés au laborieux et important travail de gestion administrative de l'absentéisme, au détriment de la recherche et de l'identification des causes profondes des absences ou du décrochage scolaire (et pas seulement des motifs invoqués par les élèves et leurs familles pour régulariser les absences).

D'une manière générale, retards et absences sont traités comme des fautes appelant des punitions plutôt que comme des signes d'un désintérêt scolaire corrélé à une baisse de niveau, ou du décalage entre les modes de vie juvéniles et les exigences scolaires. C'est plus la soumission des élèves au règlement qui est recherchée, que leur compréhension et leur intégration des règles de vie, en particulier au sujet de l'assiduité. Certains règlements intérieurs, drastiques sur le papier et mal connus des enseignants en particulier, cohabitent avec des pratiques contradictoires et changeantes dans la vie quotidienne ou avec des sanctions non appliquées faute de moyens (les heures de colle par exemple). La mise en œuvre de l'autorité apparaît ainsi comme peu crédible aux élèves, qui se repèrent plutôt au fonctionnement individuel de tel ou tel enseignant, personnel de vie scolaire ou chef d'établissement, qu'à un règlement valable pour tous.

## DES RÈGLES ILLISIBLES

Des textes régissent cependant les relations entre les personnels et les élèves, comme la circulaire du 13 juillet 2000 qui établit des règles de droit dans le traitement des élèves (l'interdiction des punitions collectives sera cependant levée en 2004). Cette circulaire, relativement contestée par certains personnels scolaires, tente de sortir les règlements, sanctions et punitions de l'« entre-soi scolaire » au profit de règles issues du droit, ce qui tend à ouvrir l'école vers l'extérieur et à banaliser les relations en son sein.

Cette question n'est pas sans lien avec les précédentes, car, bien souvent, les relations intra-scolaires se caractérisent par une surcharge

d'affects et une faible lisibilité des règles applicables à tous, engendrant stress, crispations et sentiment d'impuissance des agents scolaires<sup>8</sup>. La présence accrue des référents de l'ordre et de la justice à l'école vient sans doute prendre place dans ce contexte défavorable à la production de règles efficaces par l'institution elle-même.

## 18 ANS DE PLANS ANTI-VIOLENCE

La lutte contre les « violences en milieu scolaire » a donné lieu à de nombreuses dispositions, plans et mesures gouvernementaux, qui combinent actions à l'intérieur des établissements scolaires et collaboration avec d'autres institutions, plus spécifiquement chargées d'une mission éducative ou du maintien de l'ordre et de la gestion de type pénal des comportements transgressifs.

Les plans anti-violence se succéderont à partir de 1992. La collaboration avec la police et la gendarmerie, déjà prévue depuis le début des années 1990 (correspondant local de police) est renouvelée dans les intentions tout au long des années 1990 et 2000. En août 2006, une circulaire interministérielle de prévention et de lutte contre la violence en milieu scolaire renforce la collaboration entre l'État et les collectivités territoriales, les chefs d'établissements, les autorités judiciaires, la police et la gendarmerie. Ainsi, depuis déjà dix-huit ans, ont été mises en place des mesures réactivées aujourd'hui sous la forme de la lutte contre les intrusions et les violences aux abords des établissements scolaires du second degré (circulaire du 24 mars 2009), la sécurisation des établissements scolaires et le suivi de la délinquance (circulaire du 23 septembre 2009).

Au traitement collectif et aux partenariats déjà installés s'ajoute l'individualisation du traitement des comportements juvéniles, déjà amorcée par la mise en place des dispositifs relais. La démarche de cette collaboration école-police-justice évolue d'une présence policière aux abords des établissements vers une intervention dans les locaux scolaires mêmes. Elle a été accompagnée de guides méthodologiques précisant les attributions respectives des chefs d'établissements et des policiers ou gendarmes.

Parallèlement, les personnels enseignants les moins expérimentés sont toujours nommés dans les zones les plus en difficultés (avec la possibilité du choix des enseignants par certains chefs

d'établissements). Les formations des enseignants subissent un profond remaniement, marqué entre autres par la suppression de l'année de stage en alternance terrain/IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres).

## LE MAIRE, NOUVEL HOMME-CLÉ

La loi sur la prévention de la délinquance de 2007 institue le maire comme nouvel acteur de la prévention de la délinquance. Il est destinataire de la liste des élèves dont les parents ont fait l'objet d'un avertissement pour absentéisme injustifié par l'inspection académique. Il peut proposer un accompagnement parental si « *l'ordre, la sécurité ou la tranquillité publics sont menacés à raison d'un défaut de surveillance ou d'assiduité scolaire d'un mineur* » (article 9). Il est également habilité à « *rappeler à l'ordre* » un mineur pour des faits « *susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publics* » (article 11).

Il devient donc un partenaire de l'école, intéressé au comportement et à l'assiduité des élèves. Autour de l'école se tissent des partenariats divers, qui s'ajoutent à ceux, plus courants et sans doute moins questionnés par les acteurs scolaires, avec des travailleurs sociaux ou des associations de quartiers.

## LA FIN DU « SANCTUAIRE »

Ainsi l'école, très loin aujourd'hui d'être un « sanctuaire »<sup>9</sup>, est-elle entourée, ouverte et interrogée par de nombreux partenaires, et les événements qui s'y produisent sont traités et pris en charge par des structures ou institutions extérieures à ses propres frontières et relevant de dispositifs couramment rencontrés à l'extérieur (vidéosurveillance par exemple).

L'action en lien avec les forces de police et de gendarmerie se fait par le biais des correspondants sécurité et, plus récemment, par la mise en place des équipes mobiles de sécurité. Elles sont chargées de la sécurisation des établissements (diagnostic sécurité), de la prévention en situation de crise ou de danger avéré, et de l'accompagnement des équipes, en matière de vie scolaire et de prévention de la violence. Il s'agit donc, pour ces équipes, composées pour moitié

de personnels scolaires et pour moitié de policiers ou de gendarmes, d'intervenir directement dans la vie quotidienne des établissements scolaires. La formation des chefs d'établissements aux questions de sécurité en lien avec des personnels de police et de gendarmerie est également organisée. 53 établissements particulièrement « sensibles » devaient accueillir à partir de cette rentrée 2010 un policier installé dans leurs locaux.

## DÉLESTAGE

Par ailleurs, outre la création des « établissements de réinsertion scolaire » qui s'adressent à « *des élèves perturbateurs, scolarisés dans le second degré qui ont fait l'objet de multiples exclusions* », se multiplient les structures d'accueil temporaire d'élèves exclus moins de huit jours par les chefs d'établissements (il s'agit pour l'instant de collégiens). Ces structures sont pluri-partenariales (Education nationale, Conseils généraux, villes, associations de travailleurs sociaux...). Elles entérinent le délestage des établissements scolaires des élèves considérés comme les plus difficilement gérables, c'est-à-dire ne se conformant pas à l'objectif de soumission aux normes de comportement exigées par l'école et n'atteignant pas les résultats scolaires minimaux requis.

## LE NOUVEAU PAYSAGE DE LA SÉCURITÉ SCOLAIRE

Plusieurs éléments se combinent ainsi pour dessiner le paysage de la sécurité dans les établissements scolaires telle qu'elle est conçue actuellement :

- le traitement des « indésirables » par des structures périphériques à l'école, reprenant en cela des pratiques très anciennes dans l'école publique ;
- la quasi-disparition de la formation des enseignants, de l'alternance entre les stages pratiques et la réflexion théorique, pédagogique et éducative en centre de formation, et la disparition de toute question pédagogique ou éducative des concours de recrutement ;
- la baisse des effectifs de personnels statutaires et le développement des emplois précaires, tant chez les enseignants que dans les autres catégories de personnels ;

- le renforcement de la présence et du discours policiers dans les établissements scolaires, dont la sécurisation s'opère tant pour les protéger de l'extérieur que de leurs propres usagers (les élèves), sur un mode de gestion de l'ordre et de la sécurité qui pourrait s'appliquer à toute institution ou lieu accueillant un public, à ceci près qu'il s'adresse à des enfants ou des adolescents. Cette vision d'ordre public, appliquée à des établissements d'enseignement, tend à être légitimée aujourd'hui au plus haut niveau de l'Etat.

Ce type de politique généralise la gestion des « violences » à partir des faits divers les plus graves et les plus rares, mais elle ne peut pas répondre aux besoins de prise en charge pédagogique et éducative qui sont le propre des établissements scolaires.

Les recherches effectuées, tant sur la prévention du décrochage scolaire que sur celle des violences et des manifestations d'indiscipline, concluent toutes à l'importance de l'interconnaissance entre élèves et personnels scolaires, de la stabilité et de la cohésion des équipes éducatives et pédagogiques, du centrage sur les apprentissages et de la formation à la citoyenneté. Mais elles ne pèsent pas lourd face aux tendances politiques observées aujourd'hui.

**Maryse ESTERLE**

Maître de conférences à l'Université d'Artois-IUFM, chercheur au Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales (CESDIP/CNRS)

1. Cf. Verpraet Gilles : *La socialisation, le scolaire et le sécuritaire, les enjeux d'un débat*, actes du colloque CESDIP Normes déviances, contrôle social, octobre 1999, Paris, CNRS.

2. Parmi les nombreux travaux de recherche, citons notamment Éric Debarbieux, Bernard Charlot et les travaux de Georges Fotinos.

3. L'expression a été popularisée par la commissaire Lucienne Bui-Trong, responsable de la section « *Villes et banlieues* » créée en 1991 au sein des Renseignements généraux.

4. Lec, Lelièvre, 2007, *Histoires vraies des violences à l'école*, Paris, Fayard, p. 82.

5. Cf Etienne Douat, 2007, *La construction de l'absentéisme scolaire comme problème de sécurité intérieure dans la France des années 1990-2000*, revue *Déviance et société*, 31, 2, 149-171.

6. Maryse Esterle, Etienne Douat, *Recherche-action autour de la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire et pour le renforcement de l'assiduité des élèves*, Académie de Paris, GIP-FCIP, FSE, 2007-2009.

7. Le conseiller principal d'éducation et son équipe.

8. Maryse Esterle, *Les élèves transparents*, 2007, p. 297.

9. « *Lieu le plus saint d'un temple, interdit aux profanes* », in Robert, *Dictionnaire de la langue française*.

Christian MOUHANNA

## POLICE, GENDARMERIE ET POPULATION : CHRONIQUE D'UN DIVORCE ANNONCÉ

Il est surprenant de voir à quel point les gouvernements qui se sont succédés depuis 2002 ont fait fi de toutes les réflexions et de toutes les expérimentations menées sur la police depuis le milieu des années 1980. Il est également étonnant que, malgré sa popularité, tant parmi les élus locaux de droite ou de gauche que parmi les habitants des secteurs concernés, la police de proximité ait suscité une opposition si vive de la part du ministre de l'Intérieur devenu Président de la République. Quel que soit le qualificatif qu'on lui accole, cette police de proximité, ou police de quartier, est pourtant considérée, en France mais aussi dans la plupart des autres pays, comme l'une des réponses nécessaires à la préoccupation qu'expriment les populations en matière de sécurité.

### UN FOSSÉ ANCIEN ET PROFOND

Jusqu'à une période récente, le souci de construire une police plus proche des habitants avait surmonté les divisions partisans, même si les réalisations effectives étaient loin d'atteindre les objectifs espérés. *A contrario*, on observe qu'actuellement, la moindre évolution dans ce sens suscite des réactions vives du gouvernement, comme le montrent les dernières mesures mettant en cause les **Unités Territoriales de Quartier (UTeQ)**, embryon de police de proximité créé par Michèle Alliot-Marie. Il freine systématiquement toute résurrection d'un service public policier qui réponde effectivement à la demande des citoyens. Quant à la Gendarmerie, force de sécurité des campagnes traditionnellement proche de ses administrés, elle est l'objet d'une réorganisation sans précédent, qui met à

mal les liens tissés depuis plusieurs siècles avec les habitants du monde rural.

Le gouvernement actuel n'est, bien sûr, pas le seul responsable du divorce police-population qui fait partie depuis longtemps du paysage politico-administratif français. Le fossé entre les forces de l'ordre et le public trouve ses origines dans le fonctionnement même de l'Etat jacobin. Depuis 1941 et la création de la Police Nationale française sous sa forme actuelle, les gouvernements qui se sont succédés, régime de Vichy, IV<sup>e</sup> puis V<sup>e</sup> république, ont toujours géré la Police sur un mode très centralisé, ce qui signifie que les priorités fixées aux policiers le sont par le Ministère, Place Beauvau, et non par les élus locaux ou les citoyens. Ainsi, les fonctionnaires et leur hiérarchie sont évalués sur des critères émanant de leur direction centrale, et non sur le taux de satisfaction ou d'insatisfaction locale des populations.

### APRÈS 68, UN MOUVEMENT INEXORABLE

Dans ce cadre, le policier est supposé obéir aux ordres venus d'en haut, et être inflexible face aux administrés, qui sont trop rarement considérés comme des clients à satisfaire, comme c'est le cas dans les pays anglo-saxons, mais davantage comme des personnes qu'il faut « gérer ». La manifestation la plus claire de cette priorité donnée à l'Etat se voit dans la répartition des effectifs de police et de gendarmerie. Plus de 10 % d'entre eux, CRS ou gendarmes mobiles, sont affectés exclusivement à des tâches de maintien de l'ordre, c'est-à-dire à la protection de l'Etat. Cela ne signifie d'ailleurs pas que les

autres policiers sont épargnés : ils sont fréquemment mobilisés pour des opérations qui ne répondent pas forcément aux attentes du public. Diagnostiqué avant l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981<sup>1</sup>, le divorce police-population s'exprime avant cette période à travers des tensions diverses, entre policiers et jeunes dans la prolongation des événements de mai 1968, entre policiers et ouvriers, entre policiers et minorités ethniques. Le principal souci est d'assurer un contrôle sur ces groupes « à risque » afin de protéger le gouvernement. Mais le contact entre police et population demeure à travers plusieurs vecteurs. Les enquêteurs chargés de la police judiciaire maintiennent un lien avec les milieux susceptibles de leur apporter des informations. Les policiers de terrain qui restent longtemps en place parviennent à s'affranchir partiellement des directives venues du sommet de la pyramide hiérarchique et à s'insérer dans le tissu local. Mais ces cas isolés ne suffisent pas à inverser un mouvement qui va en s'accroissant au fur-et-à-mesure que se constituent les « banlieues sensibles » que nous connaissons.

### TOUT POUR DÉPLAIRE : LA « BANLIEUE »

Les « banlieues » ou **Zones Urbaines Sensibles (ZUS)** subissent en effet des transformations qui vont durcir les tensions déjà vives qui y existent car on y trouve beaucoup de jeunes, de membres de minorités ethniques et de classes populaires particulièrement contrôlées. Le départ progressif des couches les plus aisées pour des résidences individuelles va accentuer ce mouvement. Les policiers eux-mêmes, de plus en plus diplômés et issus de milieux moins modestes, rechignent à côtoyer et encore plus à « servir » une population qu'ils estiment peu et qu'ils connaissent mal. De cette distance au quotidien, qui vient s'ajouter à la distance institutionnelle générée par le fonctionnement national de cette police, résulte une incompréhension des policiers envers les habitants à laquelle répond une délégitimation de l'action de la police aux yeux de cette population. Les contrôles répétés sont de moins en moins supportés, alors qu'aucune réponse n'est apportée aux préoccupations sécuritaires des habitants de ces quartiers.

### JEUNES ET POLICIERS DANS LE CERCLE VICIEUX

Ces tensions dégénèrent en affrontements alors qu'à partir des années 1980, se multiplient les émeutes urbaines qui trouvent souvent leur origine dans un incident - réel ou imaginaire - impliquant les forces de l'ordre et des jeunes des cités. Les banlieues lyonnaises puis parisiennes connaissent des rébellions avec incendies volontaires, prise de contrôle par les CRS et les gendarmes mobiles, puis retrait du territoire, laissé à des policiers souvent peu expérimentés et écoeurés par la distorsion qu'ils observent entre l'image qu'ils se font de la police et les réalités rencontrées sur le terrain. Notamment, ils supportent mal de ne pas voir leur autorité acceptée « naturellement » et se consolent en maintenant une pression forte sur ces quartiers, quand ils le peuvent. Pour leur part, les jeunes de ces quartiers, par ennui, par exaspération devant ces contrôles aussi pesants qu'inutiles, ou par vengeance, multiplient les agressions verbales ou physiques à l'encontre des forces de l'ordre.

Ce cercle vicieux qui s'enclenche, se démultiplie, et s'étend à des quartiers de plus en plus nombreux, y compris dans des petites villes, entraîne un mouvement général de départ des policiers les plus anciens. Recrutés en majorité dans des secteurs de province plutôt tranquilles, les jeunes policiers sont affectés pour leur premier poste dans des ZUS où ils n'ont aucune attache ni aucune envie de travailler. Au bout d'un ou deux ans, ils aspirent avant tout à changer de poste au profit de territoires plus calmes, créant ainsi une vacance qu'il faut de nouveau pallier avec des jeunes collègues inexpérimentés.

### PATIENTE FIDÉLISATION...

Face à cela, les responsables de la Police nationale ont tenté de réagir, les uns en créant des unités répressives de plus en plus armées, qui ressemblent aux CRS tant par leur équipement que par leur mode de fonctionnement, les autres en tentant de redéfinir les stratégies policières. C'est ainsi que diverses initiatives ont vu le jour tout au long des années 1980 et 1990 : la relance de l'îlotage, puis la mise en place de la police de proximité. Différentes dans leurs natures, ces

politiques nationales visaient toutes les deux à établir de meilleures relations avec le public en « fidélisant » les policiers à un secteur donné. Au lieu de patrouiller en voiture sur l'ensemble d'une agglomération, ces « nouveaux » agents sont attachés à un quartier dans lequel ils ont pour mission de s'insérer en créant des liens et en répondant aux demandes des populations.

### ... CONTRE CULTURE DU RÉSULTAT IMMÉDIAT

Il y aurait beaucoup à dire sur les avancées mais aussi sur les limites de ces politiques. On peut notamment signaler la difficulté à entraîner l'ensemble des policiers vers ces nouvelles formes de travail. Dans beaucoup d'endroits, la mise en place de la stratégie de proximité se heurte aux railleries de certains fonctionnaires, aux réticences des commissaires, au manque de volontaires de bonne volonté. Néanmoins, on assiste dans certains quartiers, notamment parmi les plus populaires, à de réels progrès, mesurables à travers l'amélioration de la satisfaction de leurs habitants envers la police, mais aussi à travers l'augmentation du taux de satisfaction des policiers à l'égard de leur travail. L'ouverture de postes de police dans les quartiers, où les citoyens peuvent se rendre plus facilement, l'insistance mise sur l'accueil, le fait d'avoir affaire à des policiers connus permettent de surmonter certaines tensions. On ne peut pas parler d'un succès éclatant, puisque les résultats sont inégaux d'une ville à l'autre, voire d'un quartier à l'autre. La difficulté provient aussi du fait que les autorités ne laissent jamais aux praticiens de terrain le temps de développer leurs expériences. A l'échelle du politique, il faut des résultats rapides.

### UNE AVERSION TOUTE PERSONNELLE

Ainsi, la police de proximité, décidée en 1997 et lancée en 1999 de manière expérimentale dans quelques commissariats, a-t-elle été stoppée en 2003 sur décision du ministre de l'Intérieur de l'époque, sans évaluation. Cette décision se fondait avant tout sur une aversion pour ce type de police et sur des bilans chiffrés. En effet, le développement de la police de proximité s'est

accompagné d'une hausse des chiffres de la délinquance. Ce phénomène n'a pas été assez expliqué car une partie de cette hausse correspondait justement au fait que, la police ayant une meilleure image, les citoyens hésitaient moins à déposer plainte et à leur faire part d'événements divers. *A contrario*, une police moins ouverte, moins accessible, laisse de côté une grande partie des délits parce qu'elle n'en a jamais connaissance<sup>2</sup>.

### UNE « FORCE » EN VOIE DE DÉSHUMANISATION

La politique développée à partir de 2002, fondée avant tout sur la performance statistique et l'interpellation en nombre, a de nouveau engagé la police nationale dans un accroissement de la distance avec la population. On retombe dans les travers classiques de la police française que celle-ci avait tenté de contourner depuis le début des années 1980 : centralisation, contrôle et faible écoute des populations. A cela s'ajoute une nouvelle donnée : sous des prétextes de rationalisation et d'accroissement des performances, la Gendarmerie nationale, qui était restée jusqu'à récemment une force de proximité, une « *force humaine* » pour reprendre l'un de ses slogans, est désormais engagée dans une voie similaire à celle de la police. Elle se désengage des réseaux sociaux qui faisaient sa force pour se recentrer sur des stratégies plus proches de celles de la police.

Aujourd'hui, les initiatives les plus modestes visant à restaurer un embryon de proximité, telles les **UTeQ**, sont remises en cause. Le modèle qui prévaut, axé sur la multiplication des unités de contrôle et d'intervention, a pourtant montré ses limites, mais les autorités responsables refusent de le voir.

**Christian MOUHANNA**

Chercheur au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), spécialisé dans les questions de police et de justice

1. Alain Peyrefitte, *Réponses à la violence*, rapport du comité d'études sur la violence, la criminalité et la délinquance, Paris, La Documentation française, juillet 1977.

2. Voir Jean-Hugues Matelly, Christian Mouhanna, *Police : des chiffres et des doutes*, Paris, Michalon, 2007.

Virginie MALOCHET

## LES « NOUVEAUX » ACTEURS LOCAUX DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

**F**ace à la montée des préoccupations sécuritaires, les capacités de réponse des institutions pénales traditionnelles sont mises à l'épreuve. Dans un contexte général de recomposition de l'action publique, on assiste à une hybridation de la gestion de la sécurité. L'État n'est plus seul à assurer la protection des biens et des personnes. En attestent l'essor du marché de la sécurité privée, mais aussi l'émergence d'une approche partenariale et territorialisée des questions de sécurité publique, consacrant le rôle pivot des maires dans les politiques de prévention de la délinquance. Cette évolution de la donne institutionnelle se caractérise par la mobilisation croissante des collectivités locales sur le terrain de la tranquillité quotidienne et la multiplication d'agents aux statuts divers, chargés de la sécurisation des espaces urbains.

### L'INSTITUTIONNALISATION DES POLICES MUNICIPALES

La montée en puissance des polices municipales est emblématique de ces transformations. En l'espace d'une vingtaine d'années, le nombre de communes dotées d'un tel service a doublé : elles sont aujourd'hui près de 3 500 (incluant une vingtaine de polices de type intercommunal). Sur la même période, les effectifs des policiers municipaux ont triplé : d'après les dernières estimations, ils s'élèvent à près de 18 000, auxquels il faut ajouter 1 800 gardes champêtres, ceux-ci relevant aussi de la filière « police municipale ». En somme, cette branche spécifique de la fonction publique territoriale représente 20 000 agents, soit 6 % de l'ensemble des services policiers de l'État et des collectivités locales.

Parallèlement à ce développement quantitatif, il faut insister sur le processus de structuration des polices municipales et, surtout, sur le mouvement d'accroissement continu de leurs pouvoirs. Certes, le mandat global reste inchangé dans le Code général des collectivités territoriales : dans la limite de leurs attributions, les policiers municipaux sont chargés d'exécuter les tâches que le maire leur confie en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques. Cela étant, depuis dix ans, le législateur n'a cessé de renforcer leurs prérogatives répressives (relevé d'identité, police de la route, etc.). C'est une évolution de fond que l'actuel projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure ne dément pas.

### UN « PATRON » ENTRE DEUX MODÈLES

Si le cadre juridique délimite le champ d'action potentiel, il laisse une marge d'interprétation différentielle du rôle des polices municipales : à chaque service, ses axes prioritaires d'intervention. L'activité se conjugue localement, différemment selon les spécificités des territoires et les objectifs fixés par les maires. Au-delà des étiquettes politiques, les directives des élus dépendent d'abord de la conception qu'ils ont de leur contribution légitime en matière de sécurité publique. Certains s'attachent à donner une image préventive et consensuelle de leur police municipale ; ils refusent de l'employer pour des missions qu'ils estiment relever de la police nationale ou de la gendarmerie, considérant que

la sécurité doit rester l'affaire de l'État. Plus « offensifs », d'autres sont prêts à (s')investir pour garantir le bon ordre dans leur commune ; ils mobilisent leur police municipale pour combattre la délinquance, n'hésitent pas à l'armer lourdement et l'inscrivent dans un registre d'action ouvertement sécuritaire. Entre ces deux extrêmes, la plupart des maires adoptent des positions intermédiaires, mais quelles qu'elles soient, ils sont et restent, de droit, les « patrons » de la police municipale.

## DE LA COPRODUCTION À LA SOUS-TRAITANCE

Au delà des différences, des tendances communes se dégagent, significatives d'une redistribution des rôles en matière de « coproduction » de la sécurité publique dans la ville. Sur fond de révision générale des politiques publiques et de réduction des effectifs étatiques, c'est un système policier à deux niveaux qui se structure de fait : les polices municipales se chargent du travail ordinaire de voie publique, tandis que les forces nationales prennent le relais pour les événements les plus graves et le traitement des affaires judiciaires. Autrement dit, les polices municipales investissent le terrain que les autres abandonnent, celui de la sécurité quotidienne. Mais le processus est inflationniste : plus elles prennent d'envergure, plus les services policiers de l'État sont tentés de leur transférer davantage de missions.

Par voie de conséquence, les polices municipales se déchargent à leur tour d'une partie de leurs tâches antérieures, considérées comme subalternes. Elles se recentrent sur un champ d'intervention plus strictement policier, au détriment du travail de proximité et des relations avec la population. Encouragé par le pouvoir central, ce tournant répressif n'est pas sans poser question quant aux perspectives d'avenir des polices municipales à court terme. Sont-elles vouées à devenir une force supplétive de la police nationale, focalisée sur le traitement de la petite délinquance, au service exclusif de l'institution pénale ? Ne doivent-elles pas incarner un autre modèle, celui d'une police de tranquillité publique et de qualité de vie, avant tout au service des administrés ?

## DIVERSITÉ OU AMBIGUÏTÉS DES NOUVEAUX MÉTIERS

En matière de sécurité et de prévention, les stratégies mises en œuvre par les collectivités locales ne reposent pas sur les seules polices municipales. Complémentairement ou alternativement, elles s'appuient sur tout un secteur périphérique d'acteurs appelés à réinvestir des espaces délaissés et des missions déléguées par les autres services. Trois principales catégories peuvent être distinguées, dont on ne peut hélas pas chiffrer précisément les effectifs.

- La première regroupe les agents territoriaux exerçant des missions de surveillance et de verbalisation sur la voie publique, faisant peu ou prou fonction d'auxiliaires de police municipale. Il s'agit d'une part, des agents temporaires recrutés en renfort saisonnier dans les villes touristiques, et d'autre part, des **Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)**, généralement affectés au stationnement payant et aux points de sécurisation aux abords des établissements scolaires.

- La seconde catégorie concerne les opérateurs chargés de visionner et d'exploiter les images des dispositifs de vidéosurveillance urbaine gérés par les collectivités locales. Un métier plein d'avenir, considérant le plan gouvernemental de déploiement massif de cette technologie dont l'efficacité est pourtant sérieusement contestée<sup>1</sup>.

- La dernière catégorie rassemble les médiateurs sociaux, animateurs de prévention, correspondants de nuit et autres agents d'ambiance qui assurent une présence de proximité, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Qu'ils soient employés par des mairies, des associations subventionnées ou d'autres gestionnaires de services tels les bailleurs sociaux et les sociétés de transports, leur rôle consiste à pacifier les espaces collectifs, prévenir les incivilités, réguler les conflits par le dialogue, assurer l'interface entre les populations et les institutions. Quoiqu'ils proposent parfois des démarches d'aide et d'accompagnement social, leurs prestations relèvent surtout de l'animation socioculturelle et de la sécurisation des lieux. De fait, le référentiel d'ordre public prend le pas sur celui du travail social et de la médiation au sens strict. Ce glissement d'une politique de prévention de la délinquance vers une politique de régulation des

enjeux de sécurité touche d'ailleurs les secteurs plus classiques du travail social, notamment les équipes de prévention spécialisée, de plus en plus soumises à la pression des élus locaux qui les financent et attendent d'elles des garanties en terme de maintien de la tranquillité dans les quartiers.

## UN PROLÉTARIAT DE NÉO-SURVEILLANTS

Entre travail social et travail policier, ces multiples intervenants de la prévention/sécurité s'inscrivent dans les interstices de la gestion urbaine. Face à la problématique de l'insécurité, ils constituent de nouveaux modes de réponse pour les collectivités locales. Et à moindre coût. Avec le sociologue Philippe Robert, on pourrait ainsi dire qu'ils forment un « *prolétariat de néo-surveillants* ». Contrats précaires, rémunération modeste, positionnement institutionnel ambigu, travail peu qualifié et peu considéré, absence de perspectives de carrière : autant dire que ces postes sont souvent conçus pour être provisoires, tremplins éventuels vers la filière « police municipale » ou les métiers de l'animation. Notamment parmi les **ASVP** et les opérateurs de vidéosurveillance qui, bien qu'employés municipaux, ne bénéficient d'aucun cadre statutaire clairement défini, la part des non-titulaires est significativement élevée. Quant aux agents de prévention et de médiation, c'est en emplois aidés qu'ils sont majoritairement recrutés, sur des critères qui tiennent plus à des compétences « expérientielles » qu'à des compétences techniques, sinon à leurs seuls attributs personnels (âge, origine ethnique, appartenance au quartier). Se pose alors la question de la qualification et de la difficile professionnalisation de ces métiers « flous », définis en creux, obligeant chacun à construire son rôle au travers d'un engagement personnel éprouvant. L'encadrement des pratiques, la formation et le cadre déontologique, les conditions de pérennisation et de valorisation de la fonction sont des enjeux majeurs pour ces professions émergentes.

## DERRIÈRE LA RHÉTORIQUE, QUELLE DOCTRINE D'EMPLOI ?

En conclusion, force est d'insister sur le mouvement de recomposition des dispositifs locaux de sécurisation de l'espace public. En première ligne, les policiers municipaux et les autres agents territoriaux de la prévention/sécurité ne cessent de voir leurs rangs grossir face à la défection certaine de la police et de la gendarmerie nationales. Mais ces stratégies palliatives que déploient bon gré mal gré les collectivités locales risquent elles-mêmes de conforter le désengagement étatique et, par là, d'alimenter le processus de transfert de charges et de délégation en chaîne, dans une logique de substitution, et non d'innovation sociale.

À tout le moins, le développement de ces métiers témoigne d'un fort besoin que les caméras de vidéosurveillance ne sauraient satisfaire, celui d'une occupation humaine et visible de l'espace public. Pour autant, le seul recrutement d'agents de terrain ne suffit pas à fonder une véritable politique de tranquillité et de prévention de la délinquance. Au fond, la question cruciale est celle de la doctrine d'emploi, des objectifs assignés et des modes opératoires. Assurément, pour tous ces acteurs, les notions de « sécurité de proximité », de « tranquillité quotidienne » et de « prévention de la délinquance » constituent une rhétorique de légitimation professionnelle efficace. Il reste à leur donner un réel contenu pratique, pour faire reconnaître la valeur et la spécificité de ces fonctions « nouvelles », encore trop souvent assimilées aux tâches les moins nobles de l'activité policière traditionnelle.

**Virginie MALOCHET**

Chargée d'études à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) d'Ile-de-France, chercheur associée au CESDIP/CNRS

1. Voir l'article de Tanguy Le Goff dans ce même numéro.

Prochain numéro d'Après-Demain  
**COMMENT VIVRE ENSEMBLE ?**

à paraître en janvier 2011

Tanguy LE GOFF

# LE FAUX ET COÛTEUX MIRACLE DE LA VIDÉOSURVEILLANCE

Toutes les études évaluatives scientifiques mettent en évidence que l'impact de la vidéosurveillance sur la délinquance est loin d'être miraculeux ; il est, au mieux, limité et bien souvent inexistant. Et pourtant, la vidéosurveillance est aujourd'hui vantée par le gouvernement comme « la » solution pour combattre la délinquance et elle séduit nombre d'élus locaux.

## UNE CURIEUSE CARENCE FRANÇAISE

De manière étonnante au regard des sommes considérables investies par les collectivités locales et l'Etat dans cette technologie, aucune étude évaluative n'a pour l'instant été conduite. Il y a bien eu une récente tentative des inspections générales de l'administration, de la police et de la gendarmerie<sup>1</sup> de mesurer l'efficacité de la vidéosurveillance sur la délinquance, mais les nombreuses faiblesses méthodologiques du rapport en invalident les conclusions<sup>2</sup>.

En l'absence d'études françaises, on peut utilement se tourner vers les multiples études évaluatives conduites aux Etats-Unis, en Australie et surtout en Grande-Bretagne où le *Home Office* en finance régulièrement. Certes, les modes de gestion de la sécurité dans les villes de ces pays sont différents de ceux existants en France, mais il n'est pas illégitime de penser que les résultats et les enseignements tirés de ces études peuvent être applicables au cas français, sauf à considérer que « nos » délinquants auraient des réactions spécifiques sous l'œil des caméras. On peut en douter. Ces études ont récemment été synthétisées dans une « *méta-évaluation* »<sup>3</sup> qui, parmi les 92 évaluations recensées depuis 20 ans à l'échelle internationale, en a retenu 44 correspondant aux critères évaluatifs jugés scientifiques<sup>4</sup>. De cette

« *méta-évaluation* » et d'une analyse de plusieurs études de cas<sup>5</sup>, deux principales conclusions quant à l'efficacité dissuasive de la vidéosurveillance peuvent être avancées.

## PRÉVENTION : DES RÉSULTATS MITIGÉS

Cette efficacité est variable selon le type de lieux (espaces ouverts ou espaces fermés, comme les parkings ou hôpitaux). La vidéosurveillance n'a qu'un faible impact dans les espaces étendus et complexes, comme les rues. Les caméras ne dissuadent pas les délinquants de passer à l'acte dans la mesure où le risque de se faire identifier et, *a fortiori*, de se faire interpellé, est jugé faible. D'où l'insignifiante diminution des vols à la tire (pickpockets) comme celle des vols à l'arrachée constatées dans les études évaluatives. En revanche, toutes les études convergent pour reconnaître que la vidéosurveillance a une réelle efficacité dissuasive dans des espaces fermés comme les parkings ou les hôpitaux.

Dès 1993, le sociologue Nick Tilley constatait une baisse significative de près de 60 % des vols dans les voitures, dans les sites étudiés ; un constat corroboré par l'étude de son collègue criminologue Martin Gill en 2005. Il montre que le réseau des parkings est le seul lieu où une baisse significative de la délinquance a été observée. Dans les 60 parkings londoniens étudiés, comptant 600 caméras, il note une baisse de l'ordre de 70 % des vols de véhicules et dans les véhicules. L'efficacité dissuasive de la vidéosurveillance dans les parkings apparaît donc clairement.

En revanche, les vertus dissuasives de cet outil dans un espace complexe comme les rues, où

les possibilités de fuite sont nombreuses, sont très faibles. Le risque encouru par un délinquant est d'autant plus infime que les caméras effectuent des « parcours » prédéfinis laissant sans surveillance durant plusieurs minutes les zones équipées, qu'elles sont constamment en panne ou ont un champ de vision masqué par les arbres, que les opérateurs « officiant » derrière les écrans ont généralement plusieurs dizaines de caméras à surveiller en permanence, qu'ils sont souvent en charge d'autres missions (gestion des alarmes de télésurveillance, standard téléphonique de la police municipale) : la probabilité pour un délinquant d'être pris en flagrant délit est donc extrêmement faible.

### TOUR DE FORCE OU TOUR DE PASSE-PASSE ?

L'efficacité dissuasive de la vidéosurveillance est très variable selon le type de délits. On constate, dans certaines études de cas, une baisse souvent peu significative des atteintes aux biens (vols à l'étalage, cambriolages, vols à la roulotte). Par contre, il n'y a aucun impact sur les délits impulsifs (agressions sexuelles, bagarres, rixes, coups et blessures) qui sont mieux identifiés, parce que plus visibles... mais pas davantage dissuadés.

Au regard de ces résultats, la France ferait figure d'exception puisque l'utilisation de la vidéosurveillance y aurait un « **impact significatif** » en matière de prévention de la délinquance. C'est du moins la principale conclusion du rapport des inspections générales « **sur l'efficacité de la vidéoprotection** » rendu en juillet 2009 au ministre de l'Intérieur. Cette affirmation repose sur une analyse comparative entre les statistiques de la délinquance d'un échantillon de villes équipées avec toutes celles qui ne le sont pas. Or, l'une des règles de base de ce type d'approche évaluative est de comparer des unités spatiales semblables, notamment sur le plan sociologique et urbain, et de procéder à des analyses contextualisées permettant d'isoler au mieux les variables concurrentes à l'origine d'une baisse de la délinquance : renforcement des effectifs de la police nationale ou de la police municipale, modification de l'éclairage

public, recours par les particuliers à des sociétés privées. Faute de respecter ces règles méthodologiques, il est impossible d'inférer de l'équipement en vidéosurveillance d'une ville une éventuelle baisse d'un type de délinquance. C'est pourtant le tour de force auquel se livrent les auteurs de ce rapport qui sert aujourd'hui de caution « scientifique » à la politique d'Etat du « tout vidéosurveillance ».

### UNE AIDE MARGINALE, UN BILAN DÉRISOIRE

L'impact de la vidéosurveillance sur l'amélioration du travail d'élucidation des délits s'avère également marginal. Trois exemples pour s'en convaincre :

- En 2008, lors de la Conférence *Security Document World*, à Londres, l'inspecteur en chef en charge du bureau des images, identifications et détections visuelles (*Viido*) à la *Metropolitan Police* de Londres, Mick Neville<sup>6</sup>, déclare que seuls 3 % des vols dans les rues de Londres ont été résolus grâce à la vidéosurveillance. « **C'est un véritable fiasco. Cela ne signifie pas, ajoute-t-il, que l'outil soit inefficace, mais en l'état actuel de son mode d'exploitation, le bilan est dérisoire en matière judiciaire** ».

- En France, là encore, on dispose de peu d'éléments évaluatifs sur l'aide à l'élucidation de la vidéosurveillance. Les auteurs du rapport sur l'« **efficacité de la vidéoprotection** » du ministère de l'Intérieur se sont livrés à l'exercice. Pour un échantillon de 63 brigades de gendarmerie dans lesquelles il existe un dispositif de vidéosurveillance comportant plus de 10 caméras, les auteurs comptabilisent 770 faits élucidés grâce à cet outil au cours de l'année 2008. Chaque système de vidéosurveillance permettrait donc, en moyenne, d'élucider 12 faits par an, soit un par mois. Le chiffre est dérisoire et l'on comprend dès lors assez mal comment les auteurs peuvent en conclure que la vidéosurveillance permet « **une amélioration significative du taux d'élucidation dans la majorité des communes équipées de vidéo-protection** » !

- Dans un récent rapport sur la sécurité publique à Lyon<sup>7</sup>, les magistrats de la

Chambre Régionale des Comptes (CRC) constatent, eux-aussi, que « *le nombre d'affaires pour lesquelles les enquêteurs ont recours aux images enregistrées est marginal, même si celles-ci sont parfois significatives* ». En 2008, les services de police ont procédé, dans le cadre d'enquêtes, à 322 réquisitions d'images enregistrées par le système de vidéosurveillance. Rapportées aux 20 604 faits de voie publique constatés à Lyon cette même année, cela signifie que la vidéosurveillance a pu jouer un rôle dans la résolution de 1,6 % des délits enregistrés par les services de police. Cela dans le meilleur des cas, sachant que la réquisition d'images ne signifie pas que l'affaire ait été résolue.

## UN JEU DE DUPES QUI COÛTE CHER

En dépit de ces résultats peu probants, les financements alloués à la vidéosurveillance ont été sensiblement augmentés pour l'année 2010 : 30 millions - sur les 49 du Fonds interministériel de prévention de la délinquance - y sont consacrés. L'aide de l'Etat à l'investissement est certes conséquente, mais le coût de fonctionnement demeure à la charge des communes et il est extrêmement lourd. Un dispositif de vidéosurveillance de 50 caméras implique, pour fonctionner 365 jours par an et 24/24 heures, une équipe de 14 opérateurs et un chef de salle, soit un coût avoisinant les 450 000 euros par an, auquel il faut ajouter la maintenance du système, de l'ordre de 100 000 euros et, dans bien des cas, la location des réseaux de transmission des images (600 000 euros, par exemple, pour un dispositif de 15 caméras à Saint-Herblain). Un coût annuel de 550 000 euros, au minimum, pour le seul fonctionnement du dispositif !

Cet aspect financier explique sans doute les réticences, voire les résistances, de certains maires à équiper leur ville malgré les bienveillantes sollicitations des préfets. Pour les lever, le projet de **Loi d'Orientation et de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure (LOPPSI II)** prévoit d'attribuer aux préfets un « *pouvoir de substitution* » qui leur permettrait d'imposer la vidéosurveillance aux maires récalcitrants ou jugés « *défaillants* » selon l'expression de Brice Hortefeux. Il n'est toutefois pas pour l'instant précisé qui, dans ce cas, gèrerait la vidéosurveillance.

## GARE À LA FIN DES ILLUSIONS !

Les collectivités locales sont, elles aussi, fortement incitées à transférer leurs images aux services de police et de gendarmerie pour permettre à ceux-ci d'intervenir immédiatement... Croit-on. A tort. Il est clair qu'en l'état actuel, les services de sécurité de l'Etat n'ont ni les moyens humains, ni l'envie de se mobiliser sur un champ de la tranquillité publique qu'elles désinvestissent depuis plusieurs années. Leur intérêt est ailleurs : récupérer des images pour renforcer le travail d'élucidation et d'arrestation des délinquants. La gestion de la vidéosurveillance est ainsi déléguée à des collectivités locales qui en assument la charge financière, alors que l'Etat garde la haute main par un transfert d'images ou une présence régulière de ses services de police dans les salles de vidéosurveillance, lui permettant d'utiliser cet outil pour ses propres finalités : l'identification de suspects, le maintien de l'ordre, la protection des agents de police nationale ou la filature dans le cadre d'enquêtes.

Ce jeu de dupes n'est pas sans risques. Si la population constate que le fait de commettre une infraction sous l'œil des caméras ne donne lieu à aucune réaction institutionnelle, que les désordres ordinaires persistent, le désenchantement sera d'autant plus grand que la croyance en l'efficacité de ce dispositif « miracle » aura été illusoirement entretenue.

**Tanguy LE GOFF**

**Politiste - Chercheur associé au Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales (CESDIP)**

1. *Rapport sur l'efficacité de la vidéoprotection*, ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales, juillet 2009.

2. Pour une approche critique de ce rapport, voir Tanguy Le Goff et Eric Heilmann, « *Videosurveillance : un rapport qui ne prouve rien* », 2009, [www.laurent-mucchielli.org/publi/videosurveillance.pdf](http://www.laurent-mucchielli.org/publi/videosurveillance.pdf)

3. Une « méta-évaluation » est une évaluation qui s'appuie sur une comparaison des résultats de plusieurs études de cas.

4. Les trois critères retenus sont : une étude de cas contextualisée, une comparaison entre plusieurs unités spatiales comparables et une analyse des statistiques des crimes et délits par type de délit, sur une période d'au minimum deux ans avant et après l'installation des caméras.

5. Tanguy Le Goff, *Videosurveillance et espaces publics - Etat des lieux des évaluations conduites en France et à l'étranger*, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) d'Ile-de-France, Paris, octobre 2008.

6. Cité par *The Guardian*, 6 mai 2008.

7. *La sécurité publique à Lyon*, rapport de la Chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes, mai 2010.

Thierry GODEFROY

# LA DÉLINQUANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE SERAIT-ELLE EN VOIE DE DISPARITION ?

Le sociologue américain Edwin Sutherland s'interrogeait, il y a près de soixante-dix ans, sur le traitement particulier réservé aux « **actes commis par des individus de statut social élevé en rapport avec leurs activités économiques et professionnelles** », autrement dit : la délinquance en col blanc. Sa réponse garde toute sa pertinence : ce sont des crimes mais « **on les traite comme si ce n'était pas le cas, avec pour effet - et peut-être pour but - d'éliminer tous les stigmates faisant référence au crime** »<sup>1</sup>. Trois points confirment cette observation pour la France contemporaine : le processus de dépénalisation de la matière, la stabilité du contrôle pénal malgré la très forte croissance des échanges économiques et financiers, et le démantèlement des dispositifs spécifiques.

## CES JUGES QUI EMPÊCHENT DE TRAVAILLER...

Le processus de pénalisation de la vie économique engagé au début du XX<sup>e</sup> siècle concerne d'abord les infractions en rapport avec la consommation (Loi du 1<sup>er</sup> août 1905 « **sur les fraudes et falsifications en matière de produits ou de services** »), puis, au milieu de l'entre-deux-guerres, les détournements commis par les responsables d'entreprises (abus de bien social) et, enfin, la vie des sociétés, suivie des marchés financiers et de la Bourse dans les

années 1960-1970. Mais ce mouvement s'est largement inversé depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000. Des parlementaires rédigent des rapports (Pierre Mazeaud à l'Assemblée nationale, Philippe Marini au Sénat) dénonçant l'inflation pénale, alors que des patrons donnent de la voix à propos du risque pénal incohérent et imprévisible qui menacerait leurs activités. Cette offensive, dans un contexte où les dogmes libéraux triomphent aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, s'appuie sur la fascination pour la **corporate governance** à l'anglo-saxonne. En conjuguant l'organisation d'un contrôle interne au sein de l'entreprise et l'action de la concurrence à l'extérieur, cette nouvelle régulation est supposée dispenser de l'intervention d'un appareil judiciaire répressif pour réguler l'économie.

## « GRAVE ERREUR »

Ces présupposés vont être consacrés : la vie des sociétés est largement dépénalisée au profit de la gouvernance d'entreprise, qui inspire les lois sur les nouvelles régulations économiques ou la sécurité financière votées au début des années 2000. Ces lois abrogent plusieurs dizaines d'infractions représentant plus de la moitié des sanctions pénales du droit des sociétés. Aujourd'hui, les condamnations en rapport avec la législation économique et financière

représentent moins de 1 % de la délinquance sanctionnée par les tribunaux.

Néanmoins, l'argument de la surpénalisation de la vie des affaires est repris, peu après son élection, par Nicolas Sarkozy qui déclare devant l'université d'été du Medef (30 août 2007) : **« La pénalisation de notre droit des affaires est une grave erreur, je veux y mettre un terme »**. La Commission constituée à cet effet convient cependant que la voie de la **« désincrimination »** dispose de peu d'espace après la **« phase récente de reflux »** dans l'utilisation du droit pénal pour encadrer la vie des affaires<sup>2</sup>.

## UN NET ET INQUIÉTANT REFLUX

Alors que les médias informent régulièrement sur les contournements des règles fiscales, environnementales ou autres, devenus des ressources quasi ordinaires de l'activité économique, la vie des affaires n'apparaît pas vraiment menacée par la justice pénale, malgré les propos de dirigeants économiques qui dénoncent régulièrement des excès supposés. Nous en donnerons quatre exemples.

1) Force est d'abord de constater le désinvestissement progressif du domaine par les services de police. Ces services qui traitaient, il y a vingt ans, 100 000 faits annuels en rapport avec la législation économique et financière (banqueroute, abus de biens sociaux...) n'en traitent plus qu'un peu plus de 20 000 en 2009 (cf. **Tableau 1**). Le doublement, au cours de la dernière décennie, du total des faits constatés en matière économique et financière ne doit pas faire illusion ; il ne doit rien aux pratiques transgressives des entreprises mais est largement imputable aux escroqueries et abus de confiance dont l'unité de compte est le plaignant et qui comptabilisent sous cette rubrique toutes les victimes d'utilisations frauduleuses de cartes bancaires sur internet<sup>3</sup>.

2) Ensuite, lorsque l'on examine les statistiques de condamnations prononcées en matière économique et financière au cours des vingt dernières années, on constate une assez grande stabilité (voire même une légère diminution) du nombre de condamnations prononcées et pas du tout d'inflation des sanctions, ni en nombre ni en sévérité. Toutes matières confondues et dans le champ le plus large, la Justice prononçait

28 497 condamnations économiques et financières en 1990. En 2008 (dernier chiffre publié), leur nombre s'élève à 27 152. Qu'il s'agisse des condamnations prononcées en matière d'abus de confiance, escroquerie et faux (**« le socle du droit pénal des affaires »** comme l'a qualifié le Rapport Coulon), comme de celles en rapport avec la législation économique et financière ou les atteintes à l'environnement, nulle inflation et même plutôt, pour ces deux derniers items, une baisse en 2008 par rapport à 1990.

3) Une autre indication de la prudence avec laquelle les tribunaux se saisissent de cette matière peut être donnée par la mise en œuvre de la responsabilité pénale des personnes morales. Cette innovation introduite en 1994 (généralisée depuis 2006) vise à sanctionner les entreprises fautives. Dix ans après son entrée en vigueur, sa mise en œuvre reste timide. Moins d'un millier d'entreprises sont poursuivies pour leur responsabilité pénale et, lorsqu'elles le sont, un quart d'entre elles bénéficie d'une relaxe, soit un taux six fois supérieur à celui observé pour les personnes physiques. Si elles sont finalement condamnées, les sanctions qui leur sont infligées sont légères : la moitié des amendes prononcées n'excède pas 3 000 euros, alors que le Code pénal prévoit, pour les personnes morales, des peines cinq fois supérieures à celles encourues par les personnes physiques<sup>4</sup>.

4) Enfin, pour compléter ce tableau, indiquons que le nombre d'infractions constatées par d'autres administrations, comme celles des impôts, du travail ou de la consommation et de la concurrence, est tout aussi stable voire en diminution depuis les années 2000. Les inspecteurs du travail qui dressent entre 20 000 et 30 000 procès-verbaux par an entre 1996 et 1999, en font moins de 20 000 dans les premières années 2000. Le chiffre tombe même à 10 600 en 2006, avant de remonter à 15 000 en 2007.

## « CA SENT LA FIN »

Parallèlement, les dispositifs spécifiques de lutte contre la délinquance économique et financière sont en voie de démantèlement alors que s'exerce un contrôle de plus en plus affirmé - consacré par la loi Perben II (2004) - de la part des procureurs soumis à leurs ministres de tutelle.

Après la série d'affaires des années 1990, des pôles économiques et financiers regroupant les magistrats (du parquet et de l'instruction) spécialisés dans les affaires économiques et financières sont mis en place en 2000 pour traiter des affaires complexes, ayant souvent des ramifications internationales. Ces pôles font suite à une première tentative - qui ne fut jamais réellement mise en oeuvre faute de moyens - de créer, en 1975, des parquets financiers. Le même sort semble bien guetter ces pôles qui sont peu à peu privés de moyens, tout comme les services de police spécialisés, frappés par de nombreux départs. L'activité de ces pôles s'étiole - comme le déclare le juge Van Ruymbeke « *ça sent la fin* » (« *Le Monde* », 23-24 mai 2009) - le parquet ne leur confiant plus d'instruction. Alors que plus d'une centaine d'informations sont régulièrement ouvertes au pôle financier parisien au milieu des années 2000, le chiffre chute brutalement ces dernières années (101 informations ouvertes en 2006 ; 88 en 2007, 21 en 2008 et une douzaine en 2009).

## LE PARQUET, ENCORE, TOUJOURS, PARTOUT

L'ombre du parquet plane également sur les informations déclenchées par la constitution de partie civile de particuliers. Cette voie, qui a longtemps constitué une ressource importante pour la mise en mouvement de l'action judiciaire en matière de délinquance économique et financière (elle a permis par exemple d'ouvrir le dossier Elf) se raréfie. Les informations passent désormais par le filtre du procureur. Conséquence : leur nombre chute de 46 en 2007 à 7 en 2008.

L'enquête préliminaire contrôlée par un procureur soumis à son ministre est désormais la voie privilégiée, comme l'ont montré plusieurs affaires récentes ou en cours. Le procureur a ainsi reçu des pouvoirs d'enquête élargis lui permettant de procéder à des perquisitions, à des écoutes téléphoniques et à des auditions comme témoins mais sans avocat et sans accès au dossier, anticipant la suppression du juge d'instruction.

Enfin, la proposition de la Commission Coulon consistant à privilégier les modes transactionnels et alternatifs aux poursuites (comme la reconnaissance préalable de la culpabilité) accroîtrait encore le rôle du parquet. Créé par la loi Perben II, ce dispositif, qui permet en effet au procureur de proposer une peine à une personne convoquée dans son bureau, a les faveurs des avocats d'affaires : il limiterait ainsi l'audience publique et, surtout, l'exposition médiatique, qui semble poser tant de problèmes aux entrepreneurs fâchés avec la loi et les règlements.

## SELON QUE VOUS SEREZ...

Force est donc bien de constater que, malgré des plaintes périodiques (comme, encore récemment, avec la crise survenue fin 2008 et les grands discours sur la « *moralisation du capitalisme* »), l'activité économique est loin d'être la cible d'une action pénale débridée en France. Lorsqu'elle intervient, cette action ne s'exerce qu'à la marge. Le traitement particulier de cette matière peut, en outre, s'appuyer sur certains discours étrangement compréhensifs, qui, s'agissant de ces délinquances, mettent volontiers en avant la primauté de l'effectivité des règles sur le droit de punir, se demandent si la sanction doit être la contrepartie nécessaire du comportement interdit ou s'interrogent sur les effets d'une punitivité excessive sur la régulation sociale. Des arguments qui tranchent singulièrement avec ceux destinés à d'autres populations, objet de surenchères verbales, d'une frénésie législative compulsive appelant à toujours plus de répression, voire même à la « guerre ».

**Thierry Godefroy**  
Chercheur au CNRS/CESDIP

1. E. Sutherland, « Is White collar criminality a crime ? », *American Sociological Review*, 1945, 10, p. 132-39 ; traduit et introduit par P. Lascoumes dans les *Cahiers de la sécurité intérieure*, 1999, n°36.

2. Rapport Coulon, *La dépenalisation de la vie des affaires*, janvier 2008.

3. *Repères* 2009, 9. INHES-OND.

4. *INFOSTAT*, 2008, 103, ministère de la Justice.

Tableau 1 : Faits constatés en matière économique et financière

	1990	1999	2004	2009
Escroquerie, abus de confiance (1)	49 277	95 444	139 313	215 253
Faux en écriture	24 573	9 794	7 550	8 552
Banqueroute, abus de biens sociaux et autres délits de société (2)	106 072	21 952	15 699	22 689
<b>TOTAL</b>	<b>179 922</b>	<b>127 190</b>	<b>162 562</b>	<b>246 494</b>

Tableau 2 : Condamnations en matière économique et financière

	1990	1999	2004	2008
Escroquerie, abus de confiance	10 993	9 859	9 392	11 707
Faux en écriture	6 215	4 415	4 590	4 716
Fraudes et contrefaçons	2 326	2 137	1 402	1 267
Législation sur la concurrence	2 155	2 676	1 644	1 693
Banqueroute, abus de biens sociaux et autres délits de société	1 995	1 540	1 348	1 565
Atteintes aux finances publiques	1 003	2 199	2 360	2 335
Législation économique et financière, <b>Sous-total</b>	<b>7 479</b>	<b>8 552</b>	<b>6 754</b>	<b>6 860</b>
Atteinte à l'environnement	3 707	4 116	3 368	3 633
Atteinte à la probité	103	302	285	236
<b>TOTAL</b>	<b>28 497</b>	<b>27 244</b>	<b>24 389</b>	<b>27 152</b>

Sources : Repères 2009, 9.INHES-OND.

(1) L'usage des chèques volés, les falsifications de chèques et de cartes de crédit ainsi que la fausse monnaie sont exclus. Par contre, les achats sur internet sont comptés par la police dans les escroqueries.

(2) Y compris les infractions à la législation du travail (travail dissimulé, emploi d'étrangers sans titre de travail...), infractions fiscales. La chute intervenue au cours des années 1990 concerne les infractions à la législation du travail (-45 000), les autres délits économiques (-15 000).



[www.fondation-seligmann.org](http://www.fondation-seligmann.org)

Le site de la Fondation Seligmann évolue. Vous y trouvez :

- Toutes les informations sur la Fondation Seligmann ;
- Ses activités : projets aidés à Paris et en Essonne, bourses attribuées ;
- Le journal Après-demain avec les sommaires des numéros depuis 1957.

Vous pouvez télécharger les fiches de demande d'aides, les fiches projets pour le concours ainsi que le bon de commande pour le journal Après-demain.

**Vous pouvez vous abonner ou commander des numéros en ligne.**

**Vous pouvez télécharger des articles parus depuis 2007.**

Sur ce site vous retrouvez toutes les informations sur le Prix Seligmann contre le racisme.

Laurent MUCCHIELLI

# RÉPRESSION/PRÉVENTION : SORTIR D'UN FAUX ANTAGONISME

Parmi les fausses représentations qui appauvrissent fortement le débat public et le discours politique sur la sécurité, l'opposition entre répression et prévention est sans doute l'une des plus insidieuses. C'est ce que nous allons tenter d'expliquer, après avoir toutefois posé un rapide diagnostic de deux phénomènes (**la judiciarisation et la ghettoïsation**) qui travaillent la société française en profondeur et qui mettent souvent les pouvoirs publics en panique, ce qui complique singulièrement la construction de politiques publiques agissant dans la durée.

## VINGT ANNÉES DANS LE CERCLE VICIEUX

Depuis le début des années 1990, les politiques de sécurité sont enfermées dans un véritable **cercle vicieux**, que l'on peut décrire de la façon suivante : toutes les enquêtes réalisées depuis une quinzaine d'années, directement sur la population, indiquent que le nombre des violences physiques et sexuelles est globalement stable, tandis que leur dénonciation augmente<sup>1</sup>. En effet, nos seuils de tolérance se transforment, les victimes se font entendre, les pouvoirs publics (de droite comme de gauche) ne cessent d'ordonner aux policiers et aux gendarmes, aux magistrats, aux chefs d'établissements scolaires, aux médecins et aux travailleurs sociaux, de signaler toutes les formes de violence, même les plus bénignes. Du coup, se trouvent saisies par la justice quantités d'affaires de violences (verbale, physique, sexuelle), survenues au sein du couple, de la famille, dans le voisinage ou encore à l'école. Affaires qui, auparavant, n'étaient pas dénoncées ou se traitaient de façon informelle. C'est ce processus de **judiciarisation** qui est à l'œuvre partout et qui a pour résultat fatal de faire augmenter les statistiques

de la police et de la justice, puisque ces dernières comptabilisent le nombre de procédures effectuées par les fonctionnaires.

## L'ART DE PRODUIRE CE QU'ON DÉNONCE

Dès lors, certains s'empressent de crier à l'augmentation de la violence, confondant réalité sociale et traitement administratif. En réaction, les pouvoirs publics sont amenés à accentuer encore plus leur pression, à resserrer encore plus les mailles du filet pénal, donc à attraper encore plus de petits poissons, ce qui fait monter les statistiques, et ainsi de suite. En définitive, **le système produit lui-même l'augmentation dont il s'effraye et qu'il cherche à combattre**. Et le réservoir est tellement grand - déviances, délinquances, conduites à risques étant tellement répandues, et pas seulement chez les jeunes - que ce cercle vicieux peut être sans fin. Au nom de la démagogie du « **risque zéro** », l'on pourra pendant très longtemps abaisser les limites du supportable et les seuils de tolérance, dénoncer de plus en plus le moindre écart de conduite.

## UN PROJECTEUR BRAQUÉ SUR LES QUARTIERS POPULAIRES

A l'heure actuelle, dans toutes les agglomérations, le système de prise en charge des délinquances est concentré sur les quartiers pauvres et, s'agissant en particulier des jeunes, sur la population dite « **issue de l'immigration** » qui y est souvent très majoritaire. Cette concentration du système est compréhensible dans la mesure où les problèmes de délinquance sont à la fois plus nombreux et plus visibles dans ces

quartiers. Ils ne sont pas absents des milieux plus aisés mais ils y prennent d'autres formes et concernent des populations qui ont davantage de ressources pour se protéger de l'intervention pénale. Au contraire, les quartiers pauvres focalisent toutes les peurs de la société française et toute l'attention de son système pénal depuis le début des années 1990. Et cela a deux conséquences.

### LES FRUITS AMERS DE « L'IMPUNITÉ ZÉRO »

La première est que l'« **impunité zéro** » (version française de la « **tolérance zéro** » new-yorkaise) concerne au premier chef ces quartiers et ces adolescents auxquels on ne passe plus rien, vis-à-vis desquels on se montre plus intolérant et plus sévère qu'on ne l'est envers des jeunes d'autres milieux sociaux qui font pourtant, eux aussi, des « bêtises ». La seconde conséquence est que la surveillance policière toute particulière - et certainement pas bienveillante depuis la fin de la police de proximité en 2003 - contribue à entretenir un conflit profond, qui s'est enkysté au fil des ans et qui contribue paradoxalement, aujourd'hui, à augmenter la délinquance au lieu de la réduire.

Une de nos recherches, menée dans un département francilien, a permis de constater que, de tous les types d'actes à caractère violent, ce sont les fameuses « **IPDAP** » (**Infractions envers des Personnes Dépositaires de l'Autorité Publique**) qui ont le plus augmenté depuis le début des années 1990. Elles ont été multipliées par trois en douze ans. Ce sont par ailleurs ces infractions (avec les vols violents et les bagarres entre bandes) qui concernent les familles d'auteurs les plus fragiles sur le plan socio-économique, celles qui habitent le plus souvent dans des quartiers pauvres (**ZUS, pour « Zones Urbaines Sensibles »**) et qui sont le plus souvent « d'origine étrangère ». Nous voilà bien au milieu d'un problème très contemporain et d'un autre cercle vicieux. En effet, les contrôles policiers qui tournent parfois au harcèlement et à l'humiliation deviennent autant d'occasions de confrontation pour des adolescents qui, au-delà même de la vengeance personnelle ou familiale, trouvent là une façon de s'affirmer.

### DANS LE LABYRINTHE DES PARTENARIATS QUI NE FONCTIONNENT PAS

Pris dans cette double panique (des dénonciations croissantes un peu partout, des quartiers en grande tension à certains endroits), les responsables locaux ont de plus en plus de mal à bien diagnostiquer les problèmes et à bâtir des politiques agissant dans la durée. D'autant que deux problèmes supplémentaires les accablent.

Le premier est le mauvais fonctionnement récurrent des partenariats locaux. Au début des années 1980, la gauche créa les **CCPD (Conseils Communaux de Prévention de la Délinquance)**. Puis, de nouveau sous la gauche, en 1997, il y eut les **CLS (Contrats Locaux de Sécurité)**, devenus **CLSPD (... et de Prévention de la Délinquance)**. Il existe aussi les **GLTD (Groupements Locaux de Traitement de la Délinquance)** et même les **CDPD (Conseils Départementaux de Prévention de la Délinquance)**, sans compter les échelons de l'agglomération et de la communauté de communes, ainsi que les « cellules de veille » et les « cellules de crise ». Autant de partenariats et de partenaires devant élaborer un « langage commun », réaliser un « partage d'informations » pour finalement « coproduire la sécurité » à l'échelle des territoires et en tenant compte de leurs spécificités. Un très beau programme, mais surtout sur le papier.

La réalité est nettement plus compliquée. Un indice ne trompe pas : malgré les fortes incitations de l'Etat (la dernière en date, avec la loi du 5 mars 2007), le nombre de **CLS** et **CLSPD** ne cesse de diminuer. Ajoutons que la plupart de ceux qui existent ont un caractère formel et non opérationnel, ils ne se réunissent d'ailleurs en moyenne qu'une à deux fois par an. D'où vient ce relatif échec de ce qui est pourtant une nécessité absolue : la coordination locale de toutes les ressources disponibles pour gérer au mieux les problèmes ?

### OÙ EST LA VALEUR AJOUTÉE ?

D'abord de ce que l'Etat reprend d'une main ce qu'il donne de l'autre. Si le Maire est théoriquement l'acteur local devant piloter le partenariat, en réalité les représentants de l'Etat restent

généralement prédominants, *a fortiori* avec l'orientation de plus en plus sécuritaire sur le plan national<sup>2</sup>. Quantité de partenariats sont animés par le Préfet ou le procureur de la République et ont pour base les statistiques que fournit la police ou la gendarmerie. Les autres acteurs institutionnels sont relégués, absents ou se taisent. Quant aux associations (sur lesquelles reposent pourtant, aussi, bien des actions quotidiennes), elles ne sont, souvent, même pas invitées. Dès lors, on produit quelques chiffres, on se donne des objectifs très généraux, chacun décline les actions qu'il va mener, puis rentre chez lui pour continuer à faire ce qu'il a l'habitude de faire. Au pire, on n'a parlé que des problèmes les plus visibles et on s'en est rejeté mutuellement la responsabilité, en reproduisant méfiance et stéréotypes sur les intentions et les pratiques des uns et des autres.

Telle n'est pas, pourtant, la philosophie du partenariat. Ce dernier doit créer une véritable plus-value, amener un diagnostic beaucoup plus fin, apprendre aux différents métiers à se connaître et à travailler ensemble régulièrement, permettre l'exploitation maximale des ressources locales, entraîner l'élaboration commune de pratiques nouvelles, le tout générant des liens personnalisés entre les acteurs opérationnels de terrain (et non les hauts fonctionnaires qui changent en général très rapidement de lieu d'affectation).

## UN TERRIBLE SIMPLISME

Le second problème est d'ordre idéologique. Le discours actuel des pouvoirs publics est à sens unique, c'est un discours punitif, indice inquiétant d'une société qui semble ne plus avoir que la menace comme réponse aux déviances juvéniles. « **La sanction est la première des préventions** », a décrété un jour Nicolas Sarkozy. A force d'être répété au fil des ans, il nous semble que ce discours est plutôt une incantation qui masque une impuissance et une absence de vision globale des problèmes. Mais c'est aussi un discours politicien bien rodé : la fermeté opposée au laxisme, la nécessaire et concrète répression opposée à la puérile et rêveuse prévention. Or c'est là un terrible simplisme, qui paralyse l'action publique. En réalité, prévention et répression ne sont pas deux *attitudes* ou deux *sensibilités*, mais deux types de

politiques publiques tout à fait différents, qui se conçoivent et se déploient dans des *temporalités* différentes.

## POLICE, JUSTICE : OUI, MAIS COMMENT ?

La répression est la gestion de l'urgence. Lorsqu'un délit est commis, il faut le faire cesser ou bien interpellier son auteur, puis le juger. Tout le monde souscrit à cette évidence. En ce sens, le principe de la répression ne fait pas débat et son appropriation politique est un leurre, une rhétorique, qui interdit le débat. Car ce qui doit en revanche faire débat, ce n'est pas le principe mais la façon de mener la répression de la délinquance, car cette façon peut résoudre le problème visé comme elle peut au contraire l'accentuer et s'avérer ainsi contre-productive. Dès lors, ce qui doit être questionné, c'est la façon de faire la police et la façon de rendre la justice. Il y aurait ici beaucoup à dire : sur la disparition de la police de proximité, sur l'absence de tout dialogue et de toute médiation entre les habitants des quartiers pauvres et la police, sur les façons d'intervenir dans les quartiers qui augmentent la tension au lieu de la faire baisser. Même chose pour la justice : il y aurait beaucoup à dire sur la détermination des mesures et sanctions, sur les alternatives aux poursuites et sur l'exécution des décisions de justice.

## AFIN QUE DEMAIN SOIT MOINS DUR QU'AUJOURD'HUI...

La prévention n'a rien à voir avec tout cela, ce n'est pas une alternative à la répression, c'est une autre politique, tout aussi concrète, mais située dans une autre temporalité et avec d'autres objectifs. Par définition, la prévention n'agit pas sur l'urgence. Elle vise à diminuer le niveau d'un problème dans l'avenir, afin que demain soit moins dur qu'aujourd'hui. Pour cela, la prévention a besoin de partir d'un diagnostic, pour identifier les causes des problèmes puis agir sur celles-ci. Comment mieux repérer et tenter de réparer les violences intrafamiliales ? Quels sont les problèmes éducatifs que rencontrent les parents ? Comment s'annonce l'échec scolaire ? Quels sont les risques spécifiques de l'adolescence ? Comment prévenir l'abus de drogues et d'alcool ? Etc. La prévention nous

oblige à remettre à plat nos fonctionnements dans un esprit de solidarité et de responsabilité collective face à ce qui est en effet un devoir des adultes déjà insérés : donner aux enfants les meilleures chances de pouvoir, à leur tour, s'intégrer dans la société.

## LA VIDÉOSURVEILLANCE : ABSURDITÉ ET GOUFFRE FINANCIER

Ajoutons enfin que toutes ces actions de prévention coûtent de l'argent, que l'Etat n'en manque pas mais qu'il l'utilise de plus en plus mal. Ainsi le **Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)**, créé en 2006) consacre-t-il désormais l'essentiel de ses ressources à la vidéosurveillance, alors même que toutes les recherches indépendantes montrent que l'impact de cette technologie est presque marginal, surtout s'il n'est pas accompagné par un renforcement des effectifs sur le terrain, afin de réagir plus vite<sup>3</sup>. Comble de l'absurde, le gouvernement actuel présente la vidéo comme un substitut à la réduction des effectifs de police et de gendarmerie ! Quant à la Politique de la ville,

l'essentiel de ses budgets est, depuis la loi du 1<sup>er</sup> août 2003, investi dans les programmes de démolition-reconstruction, de « rénovation urbaine » et de « résidentialisation ». En clair, on privilégie les immeubles et non les familles vivant à l'intérieur, ce qui ne saurait permettre de surmonter les problèmes.

Dans ces conditions, il est hélas difficile de se montrer très optimiste pour les années à venir, mais au moins peut-on espérer faire du mieux possible lorsque l'on a bien identifié les difficultés.

**Laurent Mucchielli**

Sociologue, directeur de recherches au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)

1. Voir Laurent Mucchielli, « *Notre société est-elle plus violente ?* » *Sciences Humaines*, mai 2010. En ligne : [www.scienceshumaines.com/notre-societe-est-elle-plus-violente-\\_fr\\_25031.html](http://www.scienceshumaines.com/notre-societe-est-elle-plus-violente-_fr_25031.html)
2. Voir Virginie Gautron, « *La coproduction locale de la sécurité en France : un partenariat interinstitutionnel déficient* », *Champ pénal*, 2010, volume 7. En ligne : <http://champpenal.revues.org/7719>
3. Voir le dossier thématique et les chroniques sur [www.laurent-mucchielli.org](http://www.laurent-mucchielli.org)



## LES BOURSES 2010-2011 de la FONDATION SELIGMANN Appel à candidatures

La FONDATION SELIGMANN a décidé de décerner, à la fin de chaque année scolaire, plusieurs bourses d'une valeur de 1000 euros permettant à des classes de collégiens, lycéens ou apprentis, seules ou avec les membres de la communauté éducative et les parents d'élèves, d'énoncer et de réaliser un projet traduisant leur désir du « Vivre ensemble » et leur refus du racisme et du communautarisme.

Les BOURSES 2010-2011 de la FONDATION SELIGMANN exclusivement réservées aux établissements de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis et de Paris, seront attribuées par un jury, désigné par le Conseil d'Administration de la Fondation, qui se réunira en mai 2011 pour délibérer. Le journal « *Après-demain* », organe de la FONDATION SELIGMANN, publiera la liste des lauréats et des bourses attribuées.

La fiche projet d'établissement peut être téléchargée sur le site de la Fondation Seligmann : [www.fondation-seligmann.org](http://www.fondation-seligmann.org)

Les candidatures seront à adresser à la FONDATION SELIGMANN

BP 458-07 – 75327 PARIS Cedex 07

Avant le 31 mars 2011

Site : [www.fondation-seligmann.org](http://www.fondation-seligmann.org) Contact : [fondation-seligmann@orange.fr](mailto:fondation-seligmann@orange.fr)

## Exemple à suivre

*Dans chaque numéro, nous vous proposons l'exemple d'une action collective qui a pour vocation de lutter contre le racisme et le communautarisme et d'apprendre à "vivre ensemble" dans la Cité laïque et républicaine.*

A. D.

Lilian THURAM

# LA FONDATION LILIAN THURAM ÉDUCATION CONTRE LE RACISME

Si la Fondation Lilian Thuram-Education contre le racisme<sup>1</sup> existe, c'est avant tout le fruit d'une rencontre à Barcelone, lorsque j'étais footballeur professionnel. Invité chez le Consul de France, je rencontrai un publicitaire espagnol qui me demanda ce que j'aimerais faire après le football. Je lui répondis : « **changer le monde** ». Il sourit et me dit : « **vous le pensez parce que vous êtes jeune, c'est une tâche difficile, impossible** ». Un débat s'ensuivit.

Il m'interroge sur ma vision des choses. Je lui explique que, pour moi, le racisme perdure parce qu'on n'a jamais pris le temps de déconstruire son mécanisme, que c'est avant tout une invention de l'homme. Toute forme de racisme est une construction sociale. Nous portons toutes et tous des lunettes culturelles : nous ne regardons jamais l'autre de façon innocente. Nous sommes marqués par l'éducation reçue, par nos religions, l'histoire racontée dans notre propre pays. Quelques jours après, cet homme me téléphone pour me dire que je l'ai convaincu, qu'il souhaite me rencontrer pour me faire part de son expérience professionnelle et m'aider dans cette tâche. Il me convainc de créer une fondation, ce que je fais en mars 2008, en Espagne, où je réside alors.

## DU « BOCHE » À L'« ARABE »

Vous et moi, nous sommes conditionnés ; aujourd'hui, notre propre imaginaire est avant tout le fruit de notre éducation - parentale, scolaire, environnementale - et, pour toute analyse, nous faisons appel à notre connaissance et à nos croyances. Pour essayer de vous expliquer l'impact des croyances collectives, je vais vous raconter deux histoires. Un jour, parlant de « **Mes étoiles noires** »<sup>2</sup> à une pharmacienne, elle me dit que ses parents normands avaient vu pour la première fois un homme noir en 1944, durant le débarquement. Elle me dit aussi que pendant toute son enfance, son adolescence et sa vie d'adulte, elle avait été conditionnée à détester les « boches », et ce n'est que par la réflexion et la compréhension de cette histoire, qu'elle avait pu comprendre que tous les Allemands n'étaient pas méchants et, surtout, que les Allemands nés après cette guerre n'étaient pas responsables de ce qui s'était passé avant eux. Une autre histoire, celle de « Papy Dédé » : il a vingt ans quand on l'envoie faire la guerre en Algérie. Il explique qu'on l'a conditionné à détester l'« arabe ». Aujourd'hui il ne se dit pas Français, il se dit Homme du monde, car, selon lui, la France lui a menti.

## « LES NOIRS SONT FORTS EN SPORT »

Le conditionnement se fait par la répétition. Répétée mille fois, une bêtise, quelle qu'elle soit, devient une vérité. Les scientifiques du XIX<sup>e</sup> siècle, les politiques, les intellectuels, les sociétés du spectacle, ont prétendu qu'il y avait plusieurs races ; aujourd'hui, tous les scientifiques sont d'accord pour affirmer qu'il n'y a qu'une espèce, l'*Homo sapiens*. Pourtant en 2010, les enfants, conditionnés par l'imaginaire collectif, disent qu'il existe une race noire, une jaune, une blanche, une rouge. A la question : « *puisque vous pensez qu'il existe plusieurs races, quelles sont les qualités de chacune ?* », ils répondent que « *les Noirs sont plus forts en sport* ». Est-ce anodin ? Sachant que dans notre imaginaire collectif, le corps est dissocié de l'esprit, si les noirs sont plus forts en sport, ils sont aussi moins intelligents. Mais n'est-ce pas compréhensible quand vous savez que c'est à l'école, par le biais de l'esclavage, de l'apartheid et de la colonisation que 80 % de la population française a entendu parler pour la première fois des Noirs ? Ne sommes-nous pas conditionnés de façon inconsciente à voir les personnes de couleur noire comme inférieures ?

## RETOUR À SOCRATE

L'antisémitisme, par exemple, est d'abord une construction intellectuelle ; on a diabolisé les personnes de religion juive, on leur a attribué des caractéristiques précises à certaines époques de l'Histoire. Un autre exemple concerne les Amérindiens : les Espagnols débarquant aux Amériques avaient en tête tous les préjugés des Européens sur les autres peuples, ils les voyaient comme inférieurs, et c'est pour cela que toutes les entreprises de colonisation et d'esclavagisme ont été présentées comme autant d'œuvres civilisatrices. On prétend civiliser des personnes qui ne le sont pas ; dès lors, dans cette non-civilisation, se retrouve la construction d'une non-humanité de l'autre.

La Fondation veut expliquer avec insistance que le racisme n'est pas un phénomène naturel, c'est un phénomène intellectuel et culturel qui peut être éradiqué en profondeur. Mais cette éradication demande une vigilance car, dans toute

société, il y a des tensions identitaires. Pourtant une idée simple pourrait nous aider dans cette éducation contre le racisme : « *connais-toi toi-même* », selon l'injonction de Socrate. Ce qui singularise notre espèce, c'est cette capacité exceptionnelle d'apprentissage : nous sommes programmés pour apprendre, ce qui explique l'origine de la diversité culturelle et pourquoi chaque être humain peut acquérir n'importe quelle culture. Cette idée doit être absolument développée dans tout discours sur la diversité humaine.

## ILS SONT CE QU'ON LEUR A APPRIS À ÊTRE

La couleur de la peau d'une personne, son apparence physique n'ont rien à voir avec la langue qu'elle parle, la religion qu'elle pratique, les valeurs et les systèmes politiques qu'elle défend, ce qu'elle aime ou déteste.

C'est cette idée, pourtant simple, qu'un certain nombre de personnes ne comprend pas ou dont elles n'ont tout simplement pas conscience. Elles sont souvent essentialistes : elles croient, plus ou moins confusément, qu'une « nature physique » est reliée substantiellement à une « nature culturelle ». Elles naturalisent la culture. Un exemple de la version la plus radicale de cette croyance a été produit par l'idéologie nazie. Les racistes naturalisent la culture, comme le misogynne naturalise la femme (sa nature fait que sa place est déterminée), comme les homophobes naturalisent l'homosexualité (on naît homosexuel). C'est donc cette connexion « culture/nature » qu'il faut déconstruire.

Ce qu'il faut expliquer aux enfants, c'est qu'ils sont des constructions sociales et culturelles, qu'ils intègrent des modes de pensée, de façon consciente comme inconsciente, qu'ils sont bourrés de traits culturels qui n'ont rien à voir avec leurs patrimoines génétiques ni avec leur apparence physique. Ils sont ce qu'on leur a appris à être. Le problème fondamental du racisme est qu'il y a trop de personnes qui n'acceptent pas cette idée... Ils n'acceptent pas ou ne comprennent pas que les humains sont construits par d'autres humains.

## HEUREUSE DIVERSITÉ

Nous devons apprendre vraiment à nous connaître nous-mêmes en tant qu'espèce, car nous sommes capables d'apprendre n'importe quoi, le pire comme le meilleur. Nous sommes très sensibles au conditionnement et avons, par nature, du mal à admettre que nous en sommes victimes et à accepter d'en changer. Nous sommes tous persuadés que nous détenons la **Vérité**. C'est ce qui explique que nous soyons parfois intolérants.

Fort heureusement, le côté positif de notre spécificité est de pouvoir « bricoler » ce qu'on apprend de nos semblables, d'où les changements culturels. Les femmes et les hommes d'aujourd'hui n'ont rien à voir avec celles et ceux qui vivaient il y a quatre ou cinq générations ; nos ancêtres du Moyen Âge ne comprendraient rien au monde dans lequel nous vivons aujourd'hui. On voudrait nous faire croire que nous vivons une période de régression du vivre ensemble, mais heureusement c'est tout le contraire : dans l'inconscient collectif, la diversité n'a jamais été aussi présente.

## NOTRE COMITÉ SCIENTIFIQUE

Les actions de la Fondation<sup>3</sup> s'appuient sur l'expertise de son Comité scientifique, composé notamment du Professeur **Yves Coppens**, paléanthropologue ; de **Marie Rose Moro**, professeure de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, directrice de la maison des adolescents, hôpital Cochin-Saint-Vincent-de-Paul à Paris ; **Doudou Diène**, rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines du racisme (2002-2008), vice-président de l'Institut International de Recherche Politique de Civilisation (IIRPC) présidé par Edgar Morin ; **Evelyne Heyer**, directrice du laboratoire de génétique des populations humaines au Musée de l'Homme ; **Pascal Blanchard**, historien ; **Françoise Vergès**, politologue, présidente du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage ; **Michel Wieviorka**, administrateur de la Maison des sciences de l'Homme ; **Elisabeth Caillet**, philosophe ; **Pascal Boniface**, directeur de l'IRIS (Institut des Relations Internationales et Stratégiques) ; **Pierre**

**Raynaud**, directeur de l'Institut français de Barcelone ; **Pascal Brice**, diplomate ; **Louis Sala Molins**, professeur émérite de philosophie politique à l'Université de Paris I et de Toulouse II ; **Patrick Estrade**, Psychologue ; **Ninian Hubert Van Blyenburgh**, biologiste et anthropologue... Et nous faisons appel, dès que cela est nécessaire, à **Edouard Glissant**, **Edgar Morin**, **Tzvetan Todorov**, aux historiens **Carole Reynaud Paligot**, **François Durpaire**, **Odon Vallet**, **Christian Grataloup**, **François-Xavier Fauvelle-Aymar**, à l'anthropologue **Gilles Boetsch**...

## LES ENFANTS D'ABORD

Avant tout, j'aime aller régulièrement à la rencontre des enfants, dans les écoles principalement, pour les écouter et les interroger, m'inspirer de leurs expériences. La première grande action de la fondation a été la publication en janvier dernier de « **Mes étoiles noires** ». Nous avons préparé pour la mi-octobre un outil pédagogique multimédia pour les enseignants de CM1-CM2 et leurs élèves. Ce sera une proposition de contribution à l'éducation contre le racisme sous la forme de deux DVD et d'un livret. Il sera envoyé gratuitement à tous les enseignants qui en feront la demande, le moment venu. La troisième grande action est une exposition consacrée aux **exhibitions**, qui, entre 1880 et 1931, ont vu défiler près d'un milliard d'occidentaux devant 40 000 « **indigènes** » montrés dans des « **zoos humains** ». L'exposition aura lieu au musée du quai Branly, de fin novembre 2011 à mai 2012. Elle participera à la déconstruction du racisme dans nos imaginaires. Elle voyagera ensuite en Espagne, en Allemagne et en Suisse, puis, nous l'espérons, en Angleterre et aux Etats-Unis.

Lilian THURAM

1. Cf. site internet de la Fondation : [www.thuram.org](http://www.thuram.org)

2. Lilian Thuram, « *Mes étoiles noires, de Lucy à Barack Obama* », Editions Philippe Rey, 2010.

3. Avec le soutien de la banque CASDEN, de la MGEN (Mutuelle Générale de l'Education Nationale) et la Fondation du FC Barcelone.



# ATTRIBUTION DES BOURSES 2009-2010 DE LA FONDATION SELIGMANN

La FONDATION SELIGMANN décerne à la fin de chaque année scolaire, plusieurs bourses d'une valeur de 1000 euros permettant à des classes de collégiens, lycéens ou apprentis, seules ou avec les membres de la communauté éducative et les parents d'élèves, de réaliser un projet traduisant leur désir du "Vivre ensemble" et leur refus du racisme et du communautarisme.

Pour l'année scolaire 2009-2010, le jury, désigné par le Conseil d'administration de la FONDATION SELIGMANN, a décerné, le 21 mai 2010, quatorze bourses à quatre projets portés par des établissements de Paris, huit projets de l'Essonne et, pour la première fois, deux projets en Seine-Saint-Denis. Ces projets sont, pour la plupart, menés dans un cadre pluridisciplinaire associant souvent plusieurs niveaux.

Deux bourses ont été exceptionnellement accordées cette année à des projets humanitaires favorisant le développement de la citoyenneté et le "vivre ensemble" dans des établissements de l'Essonne, bien qu'elles ne correspondent pas à ce que nous souhaitons récompenser.

## Les lauréats\* de Paris :

- **Collège Valmy à Paris 10<sup>ème</sup>** : avec le projet "Ethnotango", travail pluridisciplinaire à travers le tango développant la tolérance, l'intégration et la culture des 22 élèves primo-arrivants d'une classe d'accueil, âgés de 14 à 17 ans, et issus d'Europe, d'Afrique du Nord, d'Asie et d'Amérique du Sud.
- **Collège Valmy à Paris 10<sup>ème</sup>** : l'équipe pluridisciplinaire a filmé la découverte de Paris et de ses sites patrimoniaux avec les 22 élèves primo-arrivants de la classe d'accueil, leur permettant, à partir de l'ensemble des travaux menés, de mieux s'intégrer dans leur nouvel environnement culturel.
- **Lycée Paul Valéry à Paris 12<sup>ème</sup>** : a réalisé un court métrage documentaire sur le thème de l'immigration avec deux classes de 2<sup>nd</sup>e dont une classe d'accueil pour adolescents étrangers. Les 48 élèves concernés ont réfléchi sur la diversité de leurs parcours individuels à partir de témoignages d'adultes migrants.
- **Collège François Villon à Paris 14<sup>ème</sup>** : une classe de 5<sup>ème</sup> a travaillé sur le projet "Archéolo-J et Moyen-âge", thèmes porteurs de diversité et d'échanges interculturels en développant les influences données et reçues des différentes civilisations.

## Les lauréats\* de l'Essonne :

- **Collège Galilée à Évry** : travail sur le "vivre ensemble", le respect de la différence et de la culture de l'autre avec le projet "Galilée tourne autour du Mali", en proposant une exposition itinérante "la citoyenneté ici et là-bas".
- **Lycée François Truffaut à Bondoufle** : réflexion sur les "melting-pots" français et américains à travers les matières enseignées, participation à une étude sur l'enseignement de l'immigration dans les différents pays du monde.
- **Collège Jean Lurçat à Ris Orangis** : une équipe pluridisciplinaire a réalisé un documentaire, "l'Affiche rouge", montrant le cheminement de 27 élèves de 3<sup>ème</sup> dans l'apprentissage des valeurs de la Résistance.
- **Lycée général de Montgeron** : rencontres (auto) biographiques, d'une classe de 2<sup>nd</sup>e avec un écrivain public et des aînés migrants francophones, favorisant le dialogue entre générations et entre cultures, développant la curiosité pour l'autre et la tolérance.
- **Collège Paul Eluard à Vigneux-sur-Seine** : "L'établissement scolaire au cœur de la cité", le collège développe une action globale du "vivre ensemble" et du développement des comportements citoyens des élèves issus de quartiers en difficulté, tout en impliquant l'ensemble des acteurs de la "cité".

- **Collège Jean Vilar à Grigny** : projet pluridisciplinaire et humanitaire destiné à apprendre à connaître les autres, découvrir la diversité culturelle, redonner l'estime de soi, surmonter les difficultés scolaires et lutter contre les incivilités pour 30 élèves de SEGPA issus des quartiers La Grande Borne et Grigny2.

- **Lycée Marie Laurencin à Mennecy** : participation des élèves d'une classe de 2<sup>nd</sup>e avec des membres du Centre d'aide par le travail de Mennecy à des ateliers d'écriture poétique, les travaux communs ont donné lieu à une exposition et les élèves ont rédigé une plaidoirie sur la tolérance.

- **Lycée Robert Doisneau à Corbeil-Essonnes** : avec un travail sur l'altérité et la Shoah suivi d'un voyage en Pologne en février 2010 pour les 18 élèves d'une classe de 2<sup>nd</sup>e technologique, favorisant l'acquisition d'une conscience citoyenne active.

## Les lauréats\* de Seine Saint-Denis :

- **Lycée Professionnel Théodore Monod à Noisy-le-Sec** : dans le cadre d'un projet sur deux ans intitulé "Mémoire et citoyenneté", les élèves de terminale Artisanat et métiers d'arts se sont rendus à Auschwitz-Birkenau, voyage leur permettant d'approfondir leur étude, de transmettre leurs connaissances et de témoigner à leur tour dans leur environnement et leur quartier.
- **Lycée Professionnel Jean-Pierre Timbaud à Aubervilliers** : 60 élèves de trois classes de carrosserie, à travers la littérature et la rencontre d'auteurs ont pu découvrir l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle avec la spécificité de la Shoah et se sont ouverts à la diversité du monde.

## Bourses exceptionnelles dans l'Essonne\* :

- **Ecole primaire La Renarde à Villeconin** : projet humanitaire porté par l'école de ce petit village, autour de la découverte de l'Afrique, permettant aux enfants de s'ouvrir à la différence et de découvrir la solidarité.
- **Collège Paul Eluard à Sainte Geneviève des Bois** : mobilisation du collège dans une campagne "Haïti nous interpelle, jeunes, attentifs et solidaires", sensibiliser, collecter et partager.

\*Lauréats par ordre de code postal

Site : [www.fondation-seligmann.org](http://www.fondation-seligmann.org)  
Contact : [fondation-seligmann@orange.fr](mailto:fondation-seligmann@orange.fr)

# LES ACTIONS DE LA FONDATION SELIGMANN

La **Fondation Seligmann** soutient, dans des quartiers dits « **Politique de la ville** » et des cités, des initiatives locales destinées aux enfants, aux jeunes, aux femmes et à l'inter-génération : actions d'alphabétisation, de prévention, de renforcement du lien social et du « vivre ensemble », d'ouverture sur la culture, participant ainsi pleinement à l'insertion des étrangers dans la société et à la citoyenneté. Ces aides s'inscrivent dans la durée, grâce à des investissements et des formations ainsi que des conventions triennales.

L'attribution de Bourses par la **Fondation Seligmann pour le « vivre ensemble » et contre le racisme et le communautarisme (cf. page 42)**, est partie intégrante de ces actions. Les classes d'accueil dans les établissements scolaires ont un rôle primordial pour l'insertion des enfants, des adolescents et des familles. Cette année, La Fondation a récompensé, parmi d'autres établissements scolaires, le collège Valmy à Paris 10<sup>ème</sup> pour deux projets remarquables, favorisant la tolérance et l'intégration d'élèves primo-arrivants. Le projet « **ethno-tango** » ainsi que celui de la réalisation du clip « **Moi je suis Paris Tango** », vous sont présentés ici par Mme **Ouafia Sellam**, professeure de lettres modernes et de « Français langue seconde » au collège Valmy.

## LE PROJET « ETHNOTANGO »

### PROLOGUE

La classe d'accueil dont j'ai la charge depuis dix ans au collège Valmy (Paris 10<sup>ème</sup>) nécessite une démarche pédagogique particulière. Accueillir des élèves allophones venus tout récemment de pays très divers, pour des raisons le plus souvent économiques ou politiques, implique une grande attention de la part des enseignants. Il apparaît prioritaire de réserver à ces adolescents déracinés, en situation sociale et affective vulnérable, une écoute et une considération accrues. Acquérir la langue du pays d'accueil, assimiler les contenus scolaires pour intégrer ensuite une classe ordinaire ou un cursus professionnel, ne peut se faire sans la conscience d'avoir une place à prendre au sein de la communauté française.

Pour aider ces élèves migrants à se sentir bien dans leur nouveau milieu et à appréhender leur apprentissage dans une optique de réussite, la mise en oeuvre de projets pluridisciplinaires à caractère artistique me semble une solution appropriée. C'est pourquoi, chaque année, en tant que professeur de « Français, langue seconde », j'entreprends avec mes collègues un travail fédérateur suscitant l'esprit d'initiative, le comportement citoyen et l'expression de la sensibilité de chaque apprenant.

Au cours de l'année 2009-2010, la classe d'accueil était composée de 17 élèves venant de quatre continents et 12 pays (un Serbe, un Bulgare, un Russe, deux Algériens, deux Marocains, deux Tunisiens, un Mauricien, trois Chinois, un Bangladais, une Brésilienne, une Équatorienne, une Vénézuélienne). Un tel mélange invitait à un travail interculturel.

## ACTE 1 : LE PROJET ETHNOTANGO

Lorsque Francine Loiseau, Présidente de l'Association **TangoCité**, m'a proposé le projet **EthnoTango**, j'ai spontanément accepté l'aventure, pressentant qu'elle conviendrait à ces enfants : l'ethnologie permettait d'aborder les différences culturelles et la tolérance, tandis que l'étude du tango permettait d'appréhender l'histoire de l'immigration, les échanges interethniques... Autre atout : la pratique de la danse me paraissait à même d'aider les adolescents à mieux apprivoiser leur corps et le rapport au partenaire. L'adhésion de certains de mes collègues et le soutien de mes chefs d'établissement ont donné une impulsion à cet itinéraire pédagogique.

Le projet s'est articulé en plusieurs étapes :

- des rencontres avec un ethnologue (quatre séances de deux heures) ;
- des cours de danse (dix séances d'une heure consacrées à l'apprentissage du tango suivies de cinq séances d'une heure pour la préparation d'un spectacle) ;
- l'apprentissage de trois chansons de tango (deux en espagnol et une en français) ;
- la représentation d'un spectacle de fin d'année : « **Le tango n'a pas de frontières** ».

### a) L'atelier d'ethnologie

L'atelier d'ethnologie était surtout un lieu de discussions, de débats où chacun pouvait parler en toute confiance, sans crainte de dire une bêtise ou d'être jugé. Cet espace d'expression libre, extrêmement bien orchestré par l'ethnologue Mourad Hakmi, s'appuyait sur des extraits de film évoquant divers aspects du tango : l'immigration des Européens en Argentine vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la transmission aux plus jeunes par les anciens de cette culture, la régulation de la violence par la danse... Quoi de plus éloquent, pour mes élèves migrants, de s'entendre dire que le tango fut un moyen d'exister dignement pour des émigrés déboussolés dans leur pays d'exil !

### b) L'atelier de danse

Cette entreprise était une gageure : aider, pas à pas, les élèves à vaincre leur timidité, à s'exposer au regard du groupe, à surmonter leurs inhibitions, leurs appréhensions vis-à-vis de l'autre

sexe ou d'une autre origine, à combattre leurs préjugés vis-à-vis de la danse...

Lors des premières séances, pour favoriser l'approche et ne pas froisser les susceptibilités, les élèves ont pu choisir librement leur partenaire. Le professeur de tango s'attachait prioritairement à mettre à l'aise l'apprenti(e) tanguero ou tanguera, en le laissant choisir son partenaire, du même ou de l'autre sexe. Il arrivait parfois que certains jeunes ne souhaitent pas danser ensemble, pour des questions d'humeur, de sexe, de niveau de danse, d'antipathie ou même de discrimination raciale sous-jacente, mais l'enseignant, par son tact, parvenait à faire danser tout le monde.

### c) L'interaction des ateliers

Ces ateliers de tango étaient relayés par les moments de discussion, animés en classe de français par l'ethnologue. À partir des séquences filmiques, les élèves exprimaient leurs points de vue et leurs sensations à propos de leur pratique du tango :

- la difficulté à exécuter les pas et la peur d'être ridicule aux yeux des camarades ;
- la complexité d'incarner le rôle de guidé(e) ou de guideur/guideuse ;
- le problème de gestion de l'espace pour danser ensemble dans le respect des autres ;
- les complexes par rapport à sa propre image corporelle ;
- le refus ou la peur de danser avec X, « parce que X était comme ci ou comme ça ».

Les ateliers d'ethnologie ont rapidement porté leurs fruits : les quelques réticences des uns à danser avec d'autres avaient quasiment disparu à l'issue de ces rencontres. Les élèves n'avaient plus le réflexe de choisir ou d'essayer d'éconduire un partenaire : danser avec celui ou celle qui se présentait, là, dans le cercle, à proximité, était devenu naturel.

## ACTE 2 : UN CLIP MUSICAL SUR PARIS

Dans le même temps, un second projet, autour du patrimoine parisien, s'est adossé à ce travail **EthnoTango**. En partenariat avec la **Maison du Geste et de l'Image (MGI)**, fut envisagée la réalisation d'un film d'animation musical mettant

en scène les monuments et sites de Paris. Pour lier les deux projets, le choix de la bande-son par les élèves s'arrêta sur la chanson de Guy Marchand, « **Moi, je suis tango** », sur une musique d'Astor Piazzolla.

Le film, conçu tout au long de l'année scolaire, s'est élaboré au terme de plusieurs phases : la recherche documentaire sur les monuments, de nombreuses visites de sites préalablement choisis par les élèves, l'élaboration de dessins, de peintures et de photos pour la fabrication collective de grands décors déroulants, l'écoute de chansons sur Paris... A l'issue de multiples échanges, nous avons « parisianisé » la chanson de Guy Marchand (par exemple, le dernier couplet de la chanson originale « **Même si Je n'ai jamais eu d'humour, Il ne m'en faut pas Pour te faire l'amour, Je te serai Toujours fidèle Comme je le suis À Carlos Gardel** » a été remplacé par « **Paris Ton jardin du Luxembourg L'île de la Cité Et surtout Beaubourg, Je te serai Toujours fidèle Comme je le suis À Carlos Gardel, Comme je le suis À la tour Eiffel** »). Parallèlement, sous la conduite du réalisateur Denis Garcher, les élèves ont été initiés à la caméra et à l'élaboration d'un story-board (scénario) qui jouait, entre autres, sur l'association de portraits d'élèves aux monuments mis en scène.

## LES BÉNÉFICES

Le clip « **Moi, je suis Paris tango** » a alors été l'occasion, pour chaque élève, de s'approprier Paris et d'en donner, par la création plastique, sa propre perception : « **Pour moi, Paris, c'est ça... Je vois Paris comme ça...** ».

L'interdisciplinarité fut un élément majeur dans cette entreprise qui a convoqué la sensibilité, l'expression artistique des élèves et leur découverte culturelle. Dans le cadre du travail d'équipe, les professeurs d'arts plastiques, d'éducation musicale, de français et la documentaliste ont consacré une grande partie de leurs séances à l'élaboration du film.

Le fait qu'une bonne partie de l'équipe pédagogique se soit mobilisée autour de cette aventure a donné du prix au travail des élèves. Combien de fois ne m'ont-ils pas manifesté leur gratitude pour l'intérêt que les adultes leur témoignaient ! Par la suite, le tournage image par image et le montage du film, ainsi que l'enregistrement de

la chanson dans les locaux de la **MGI** leur ont procuré beaucoup de fierté.

## EPILOGUE

### Une consécration pour ces élèves d'origine étrangère

Deux spectacles ont été présentés : l'un au collège le 24 mai 2010, l'autre à la salle des Fêtes de la Mairie du X<sup>ème</sup> arrondissement le 4 juin : démonstration de tango, projection d'un film sur l'atelier de danse, chansons de tango, projection du film d'animation « **Moi, je suis Paris tango** ». Les élèves, extrêmement motivés, ont participé avec enthousiasme à ces deux événements, heureux de montrer le résultat de leur apprentissage. L'énergie déployée autour de cette manifestation a été partagée par de nombreux enseignants ainsi que nos partenaires (La Présidente de **TangoCité**, Francine Loiseau, le professeur de danse, Marie-Dominique Xerri, l'ethnologue Mourad Hakmi, le réalisateur Denis Garcher...). A l'issue du spectacle en mairie, un bal de tango était ouvert à tous, élèves et invités (parents, professeurs, personnels du collège, élus...), assorti d'un buffet constitué de plats du monde confectionnés par les familles.

Les adolescents, guidés au départ par la communauté des adultes, ont fini par prendre, eux-mêmes, leur spectacle en charge. A la mairie, chacun a merveilleusement joué le jeu, assumant seul son costume d'artiste, apportant une spécialité de son pays pour le buffet, et invitant après le spectacle les membres de l'assistance pour le bal tango.

Leurs parents semblaient ravis, tout comme l'étaient les collègues et moi-même.

## BOUQUET FINAL

Les deux projets portés par la classe d'accueil remportaient le 21 mai dernier deux bourses de la Fondation Seligmann, et le film « **Moi, je suis Paris tango** » un prix « **Mention spéciale du Jury** » dans le cadre du 2<sup>ème</sup> Festival parisien du film scolaire et périscolaire le 17 juin 2010.

**Ouafia Sellam**

Professeur de Lettres modernes  
et de « Français, langue seconde »  
en classe d'accueil au collège Valmy, Paris 10<sup>ème</sup>.



## A LIRE

### EN FINIR AVEC LE MAL-LOGEMENT - Une urgence et une espérance

Sous la direction de **Roger Fauroux** et **Bernard Devert** - Editions du Cerf, Collection « L'Histoire à vif »

Ce livre est une contribution d'acteurs politiques, économiques et sociaux qui, venus d'horizons différents, participent à l'histoire de l'Association « **Habitat et humanisme** ». Tous considèrent qu'il est urgent d'en finir avec le mal-logement.

L'analyse des auteurs s'articule autour de quatre grands thèmes : les politiques publiques ont atteint leurs limites ; du logement à l'habitat, un changement de vision est essentiel ; la cohésion sociale est menacée ; les obstacles à l'accès des plus fragiles à un habitat décent sont nombreux.

Ce livre nous interpelle : dans quelle ville, dans quelle société voulons-nous vivre ? Il tente d'énoncer des propositions dans trois grands domaines sur lesquels il convient d'agir de concert : celui de la ville mixte, celui de la ville solidaire au travers de l'accompagnement des plus fragiles par ceux qui ont la chance d'avoir un logement, celui de l'économie solidaire.

A partir de ces thèmes, des propositions sont formulées et débattues, en vue de conduire à une avancée durable dans l'éradication du non-logement ou du mal-logement en France. Cela ne sera possible que par une nouvelle vision de l'habitat, de la ville et du vivre ensemble. Dès lors, l'« **urgence** » pour une importante minorité est aussi une « **espérance** » pour la majorité des Français.

### BIEN CONNU DES SERVICES DE POLICE

Par **Dominique Manotti** - Editions Gallimard, « Série Noire »

La commissaire Le Muir souhaite que sa politique de maintien de l'ordre dans les quartiers serve les objectifs du ministre de l'Intérieur et, par conséquent, les siens. Elle s'y emploie à l'aide d'une équipe qui prend quelques libertés avec les faits, les règles et les statistiques, dans un climat tendu où les prostituées, les tagueurs, les Roms et les jeunes sont très présents.

Dans le même temps, un commandant des renseignements généraux, Noria Ghozali, observe la vie de ce commissariat et particulièrement celle de la commissaire. Deux noyés, deux incendies de squats en quelques jours, à « **Panteuil** », sont relatés par la presse (quinze morts, des dizaines de blessés) et alourdissent l'ambiance du commissariat ; on se demande qui a allumé le feu. Le ministre, le procureur et le commissaire estiment qu'il faut s'employer en urgence à éviter un scandale, laisser l'enquête à Le Muir pour qu'il n'y ait pas de désaveu et nettoyer le commissariat de Panteuil, en tapant vite et fort sur les lampistes. Beaucoup de personnages se bousculent dans ce polar d'où le football n'est pas absent.

### DÉLIT DE SOLIDARITÉ

#### Stigmatisation, répression et intimidation des défenseurs des droits des migrants

Enquête de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des Droits de l'Homme (disponible auprès de la FIDH et de l'OMCT, consultable sur <http://www.fidh.org/IMG/pdf/obsfra1062009.pdf>).

Le code de l'entrée, du séjour des étrangers et du droit d'asile stipule que « **toute personne qui aura par aide directe ou individuelle facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irrégulier d'un étranger en France sera punie d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 30 000 euros** ».

Le rapport de l'Observatoire des défenseurs des Droits de l'Homme vise à examiner dans quelle mesure les personnes qui s'opposent à des violations des droits fondamentaux d'étrangers en situation irrégulière et leur portent une assistance sociale, juridique ou humanitaire peuvent être inquiétés de ce fait.

Ce rapport examine en quatre sections les dispositions légales et réglementaires utilisées contre ces personnes :

- 1 – les pressions sur les individus qui s'engagent en faveur du respect des Droits de l'Homme ;
- 2 – les restrictions subies par les associations de défense des droits des migrants dans les zones d'attente et en centre de rétention ;
- 3 – les pressions sur les acteurs institutionnels en contact avec les étrangers ;
- 4 – les pressions sur les acteurs chargés du maintien de l'ordre et de la justice.

Des cas recensés d'arrestations, voire de poursuites de personnes ayant porté assistance à des étrangers en situation irrégulière, permettent de conclure à l'existence en France d'un climat défavorable à la défense des Droits de l'Homme.

### LA BEAUTÉ ET L'ENFER

Par **Roberto Saviano** - Éditions Robert Laffont

Le titre de ce livre veut dire une chose très simple : « **d'un côté, il existe la liberté et la beauté nécessaires pour qui veut écrire et vivre ; de l'autre, leur contraire, leur négation - l'enfer qui semble toujours prévaloir** ».

Roberto Saviano est menacé de mort par la mafia parce qu'il a brisé l'omertà napolitaine. Dans ce livre, il parle de sa vie solitaire, de l'exil qui lui est imposé mais aussi de la reconnaissance internationale qui lui a été témoignée après la sortie de **Gomorra**. Il le dédie à ses lecteurs de **Gomorra**, qui « **en ont assimilé les mots, qui l'ont passé à leurs amis, à leur famille, qui l'ont fait entrer dans les écoles...** ».

L'évocation de crimes ayant touché des personnes qui font figure de résistants à ses yeux, de sa participation à la vie médiatique italienne lors du tremblement de terre dans les Abruzzes, de son intérêt pour les mafias, le commerce illégal et les trafics en tous genres rendent ce livre particulièrement intéressant. L'auteur cite Camus : « **... mais l'enfer n'a qu'un temps, la vie recommence un jour** ». C'est ce qu'il croit, espère, veut et désire lui aussi.

### UNE JUGE À ABATTRE

Par **Isabelle Prévost-Desprez** et **Jacques Follorou** - Editions Fayard

Ce livre raconte la longue mise à mort du juge d'instruction et particulièrement l'acharnement contre les juges financiers.

Après plusieurs expériences au pôle financier de Paris où Isabelle Prévost-Desprez a été en charge d'affaires hautement « sensibles », notamment le financement de la campagne européenne de Charles Pasqua, elle estime que le pouvoir de l'argent est à l'origine des problèmes de la justice.

A présent, alors qu'elle occupe le poste de Présidente de la chambre financière du Tribunal de grande instance de Nanterre - en charge notamment du dossier Bettencourt, où elle doit faire face à l'hostilité et à l'obstruction du parquet, en la personne du procureur Courroye - et que le pouvoir tente d'éliminer la justice indépendante en supprimant les juges d'instruction, elle raconte les dessous de cette lutte sournoise.

### SOUS MON NIQAB, je l'ai enlevé au péril de ma vie

Par **Zeina** avec **Djéane Kareh Tager** - Editions Plon

C'est une histoire vécue en France. **Zeina** y est née, dans une famille musulmane traditionnelle. Elle a vécu comme toutes les petites Françaises jusqu'à son mariage. Quelques mois après, son mari l'a obligé à porter, d'abord le **hyah**, puis le **jillab** et enfin le **niqab**. Elle se soumettait, de crainte de déshonorer sa famille, qui admirait son évolution. Elle était devenue la « fierté de l'Islam » au prix de menaces, d'insultes, de blâmes et de coups.

Elle étouffait dans cette prison où elle se sentait enfermée et, grâce à l'aide d'une voisine, elle a décidé de fuir avec son fils. Méprisée et rejetée par les siens, elle a connu la rue, les nuits dehors, la grande misère, la peur, la traque par sa famille. Aujourd'hui, elle travaille et essaie de se reconstruire.

Le harcèlement, la haine et le mépris de sa famille, qui l'a rejetée et dont elle est la « honte », l'ont convaincue d'écrire ce livre pour informer les jeunes filles musulmanes de ce qui se passe. Ici. En France.

### J'AI TOUJOURS DIT QU'IL RECOMMENCERAIT

Par **Morgane Vallée** - Oh ! Editions

Ce livre raconte l'histoire d'une jeune fille de 13 ans, enlevée, violée et torturée dans la forêt par son voisin. Son adolescence a été ternie par ce drame et sa vie en a été gâchée. Le voisinage a changé de comportement vis-à-vis d'elle mais aussi de sa famille, elle avait l'impression qu'il arrivait à ses parents de douter d'elle ; au collège, petit à petit, ses camarades s'éloignaient d'elle, sauf une, qu'elle n'aurait certainement pas choisie avant le drame mais qui restait la seule à lui parler. Alors qu'elle essayait d'oublier, le violeur, libéré de prison, revient s'installer en face de chez elle et retrouve petit à petit la considération de tout le village. Elle n'arrivera à redevenir elle-même qu'après des vacances paisibles chez sa grand-mère, où l'accueil est chaleureux. Alors qu'elle a 22 ans, la radio annonce qu'une joggeuse a été retrouvée morte dans la forêt de Fontainebleau, là où elle-même avait été violée. Cette information lui rappelle tout ce qu'elle essayait d'oublier et elle décide d'écrire ce livre pour témoigner des souffrances qu'elle a dû subir et rendre hommage à celle qui ne pouvait plus parler puisqu'il l'a tuée.

Soulignons que dans notre pays, l'année où Morgane a été violée, 50 000 femmes ont subi le même drame.

# SÉLECTION D'APRÈS-DEMAIN



## *Livres*

### LA LOI DU GHETTO - Enquête dans les banlieues françaises

par **Luc Bronner**

**Editions Calmann-Levy - 259 pages**

Depuis quatre ans, l'auteur arpente les quartiers difficiles pour le journal **Le Monde**. Les transports en commun, les HLM, les cages d'escaliers dégradées, les tribunaux qui jugent à la chaîne, les commissariats de police avec d'autres jeunes en uniforme qui rêvent eux aussi de quitter la cité, voilà ce qu'il a vu.

Son livre a la particularité de rapeler, avant chacun des dix chapitres : L'automutilation, Hormones, Le « business » (trafic de drogues), Les frontières, Les hiérarchies invisibles, Les tabous de l'immigration, L'ombre médiatique, Désert politique, L'ennemi intérieur, et Zones de non-droit(s) ; trois déclarations de Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur ou Président de la République. Il est important de les lire. Elles aident à mesurer l'ampleur de l'échec.

Dans l'opinion, les cités font peur, les premiers touchés sont les habitants eux-mêmes et singulièrement les jeunes. Depuis dix ans, en France, n'y a-t-il pas une dizaine de morts chaque année, lors d'affrontements entre bandes ? En Seine-Saint-Denis, 57 homicides volontaires en un an ! Mais de quelles cités s'agit-il ? Neuilly-sur-Seine ou

Clichy-sous-Bois et, au pluriel, plus largement les riches, les bourgeoises, les moyennes, les pauvres, les « sensibles » ? Ce sont ces dernières qui intéressent l'auteur. La violence fait peur, mais, là aussi, quelle violence ? La violence verbale, la violence faite aux filles, la violence en famille, la violence physique, la violence dans la rue, la violence dans les lycées, la violence entre bandes rivales, la violence armée ?

Alors que peut-on faire ? D'abord, et c'est primordial, constater que la réponse policière et judiciaire ne fonctionne pas. Les politiques, Nicolas Sarkozy en tête, seraient partisans d'aller plus loin malgré l'évidence de l'échec du système. Ils seraient prêts à offrir plus de moyens judiciaires aux policiers, à réduire les libertés publiques, à harceler socialement les jeunes. Il suffit d'écouter le chef de l'Etat ou ses proches, lorsqu'ils parlent des ghettos, des bandes de jeunes voyous, de la loi du silence, des trafics - les mêmes discours en 2002, 2005, 2009, 2010 - pour constater l'échec complet de ces politiques.

Il faut oublier ces méthodes, réhabiliter les immeubles et procéder à la réfection des espaces,

mais cette réhabilitation nécessaire n'est rien face à la puissance des comportements collectifs. Il faut en outre changer complètement de stratégie : donner leur chance aux identités locales, créer une fonction entre éducateur, travailleur social et agitateur professionnel ; donner le pouvoir aux habitants, les amener à se constituer en pouvoirs, les considérer comme des interlocuteurs, leur donner les moyens de reprendre leurs pouvoirs parentaux, leurs responsabilités d'adultes. En bref, confier les clés des politiques urbaines aux habitants eux-mêmes.

Le changement se fera par le bas, par la capacité des adultes à s'organiser sur leur territoire pour restaurer un ordre générationnel. C'est un risque à prendre : risque du communautarisme, du repli ethnique identitaire, mais aussi risque de remise en question de la place des politiques et des élites actuelles qui pourraient perdre une partie de leur pouvoir. Il est urgent d'agir, de saisir les propositions de l'auteur et de les expérimenter pour essayer de mettre fin à l'échec de la politique actuelle.

**Denise JUMONTIER**

**Dans chaque numéro :** le dossier facile à classer, méthodique et objectif d'un sujet actuel, politique, économique ou social, conçu pour aider ceux qui veulent comprendre les problèmes contemporains (bibliothèques - services de documentation) et ceux qui ont la charge de les expliquer : enseignants, éducateurs, syndicalistes, animateurs de groupes...

Après-demain n'est pas vendu dans les kiosques, mais seulement dans quelques librairies, il faut le commander ou s'abonner. Les numéros déjà parus et non épuisés sont encore en vente. Retrouvez-les, avec les collections reliées des numéros par année, sur le site [www.fondation-seligmann.org](http://www.fondation-seligmann.org)

## Numéros parus en 2008

- N° 5 (NF) La formation du citoyen  
N° 6 (NF) France 2008, terre inhospitalière  
N° 7 (NF) La loi, génératrice d'égalité et d'inégalités  
N° 8 (NF) France, terre inégalitaire. Droits à défendre, droits à conquérir

## Numéros parus en 2009

- N° 9 (NF) Le rôle des parents - responsables, démissionnaires, dépassés ?  
N° 10 (NF) L'alcoolisme : un fléau évitable  
N° 11 (NF) Se loger, un privilège  
N° 12 (NF) La santé publique : enjeux, évolutions, solutions

## Numéros parus en 2010

- N° 13 (NF) Après nous... Quel monde ? Quelle société ?  
N° 14 (NF) Le service civique  
N° 15 (NF) La justice aujourd'hui  
N° 16 (NF) Répression - Prévention. Bilan des politiques de sécurité  
**Bon de commande page 17**

## Achetez les collections reliées de nos numéros

(Numéros ancienne formule parus avant 2007)

**2003** La jeunesse entre éducation et répression  
L'Afrique aujourd'hui  
Vie République ?  
La guerre au XXI<sup>e</sup> siècle  
Gestion des âges et retraites  
Le libéralisme économique à l'épreuve des faits

**2005** Les discriminations  
Travail et droits de l'homme  
Immigration et idées reçues  
Développement durable :  
stratégie et communication

**2004** Lobbying, communication d'influence  
et démocratie  
Les frontières de l'Europe  
Démocratiser la mondialisation  
Communication et citoyenneté  
La réforme de l'assurance-maladie  
Une France sécuritaire ?

**2006** Francophonie et diversité culturelle  
Euro-méditerranée : enjeux et défis  
Europe : sociale, civique, solidaire

## Collection Nouvelle Formule (NF)

**2007** • Le statut des femmes  
dans le monde N° 1, 2 et 3  
**et** • L'identité française

**2008** • La formation du citoyen  
• France 2008, terre inhospitalière  
• La loi, génératrice d'égalité et d'inégalités  
• France, terre inégalitaire. Droits  
à défendre, droits à conquérir

**Les collections 1970 - 1971 - 1975 - 1976 - 1979 - 1980 - 1984 - 1989 - 1993 - 1994 sont épuisées**

**Abonnement annuel ordinaire\*** : 34 € • Étudiants, syndicalistes et groupés (5 et plus) : 26 €  
• Encouragement 54 € • Étranger 51 €

**Prix du numéro\*** : France : 9 €. Étranger : 11 €

**Collections reliées des numéros par année avant 2007 au tarif de 34 €**

**Collection reliée des années 2007-2008 au tarif de 60 €**

**Paiement par chèque bancaire ou par virement à l'ordre de :**

Fondation Seligmann - Journal Après-demain  
Organe de la Fondation Seligmann - BP 458-07 - 75327 Paris Cedex 07  
Siret 493 754 246 00012 - APE 9499 Z

**Paiement en ligne sur le site de la Fondation Seligmann**  
[www.fondation-seligmann.org](http://www.fondation-seligmann.org)

\* Remise libraire : 10% - TVA non applicable (Art. 293 B du CGI)